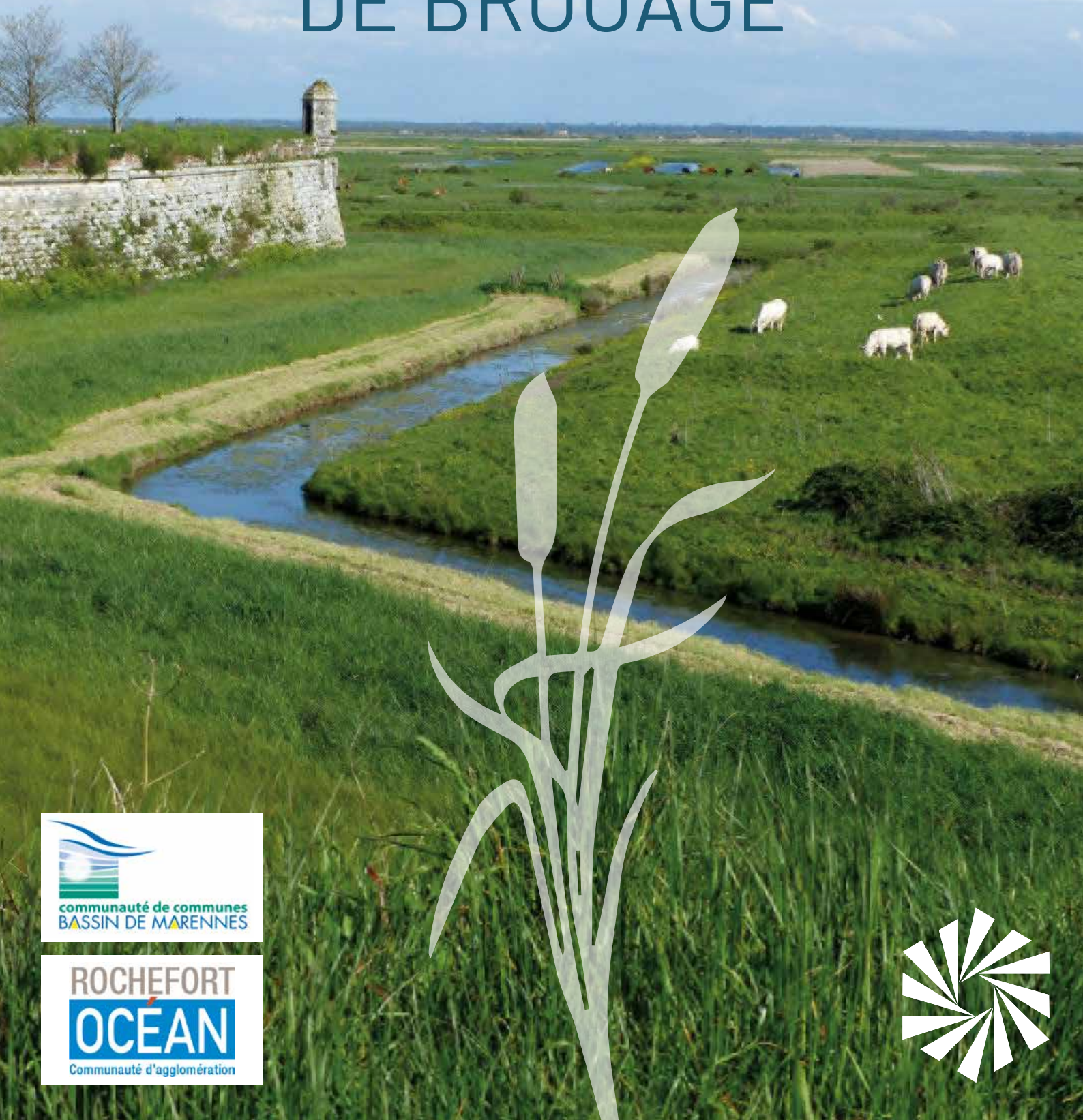


NOTE ARGUMENTAIRE POUR UNE OPÉRATION GRAND SITE SUR LE MARAIS DE BROUAGE



SOMMAIRE

Préambule :

Une ambition collective pour un site unique. p.3

1^{ère} partie :

Présentation du territoire p.3

1 – La riche histoire du marais de Brouage p.4

2 – Le marais, cadre de nombreux usages p.7

3 – Les paysages du marais et l'esprit des lieux p.10

4 – Les mesures de protection d'un site d'exception p.16

Les fragilités du site et les défis pour l'avenir p.18

2^e partie :

Enjeux et objectifs d'une Opération Grand Site sur le marais de Brouage p.20

1 – Permettre l'adaptation du marais au dérèglement climatique p.20

2 – Encadrer un développement local en harmonie avec le site p.23

3 – Maintenir des activités primaires respectueuses de la zone humide p.26

4 – Transmettre et promouvoir l'esprit des lieux p.29

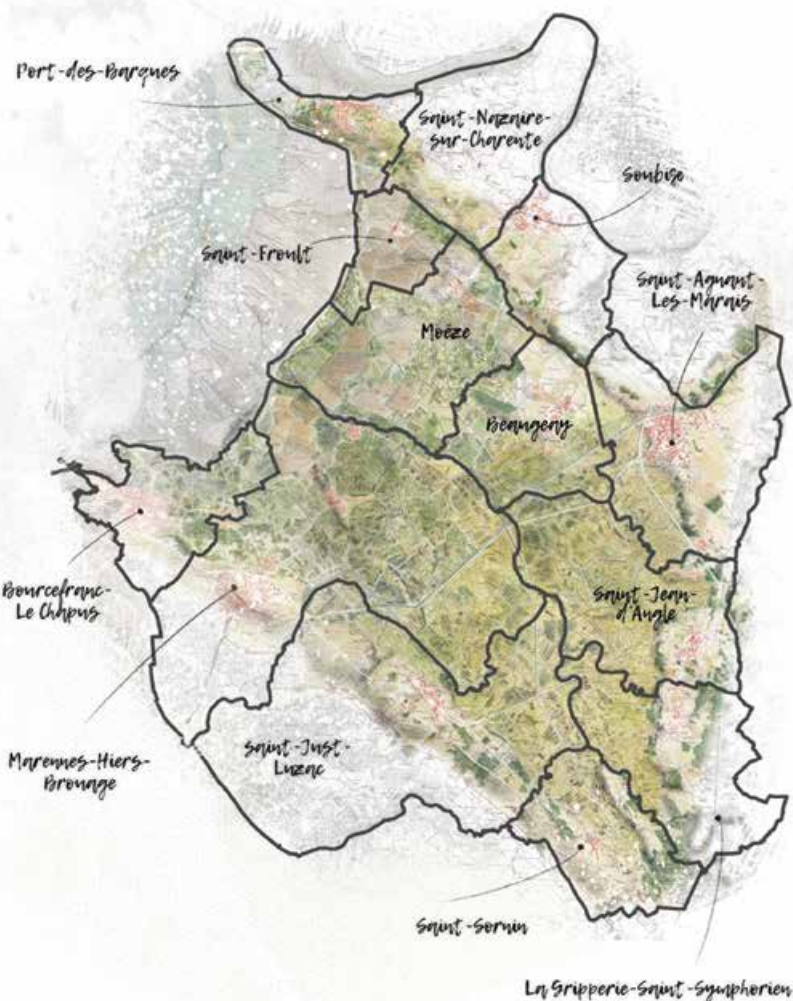
La plus-value d'une Opération Grand Site p.32

Une première approche du périmètre de l'Opération Grand Site p.35

Annexes p.36

Bibliographie sélective p.38

Table des matières p.39



LE MARAIS DE BROUAGE

- Ancien golfe de Saintonge, site classé en 2011 par l'État au titre de ses qualités paysagères.
- Site Natura 2000.
- Zone humide de 11 000 ha dont 8 000 ha de prairies.
- Marais essentiellement doux (9% de marais salés).
- 1 600 km de canaux et fossés.
- 13 communes : Beaugeay, Bourcefranc-Le Chapus, La Gripperie-Saint-Symphorien, Marennes-Hiers-Brouage, Moëze, Port-des-Barques, Saint-Agnant-les-Marais, Saint-Froult, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Just-Luzac, Saint-Sornin, Soubise.
- 2 EPCI : Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et Communauté de Communes du Bassin de Marennes.
- 24 000 habitants.

Entente intercommunautaire du marais de Brouage

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et Communauté de Communes du Bassin de Marennes

Grand projet du marais de Brouage

Cheffe de projet : Vérane Pagani

Contact : v.pagani@agglo-rochefortocéan.fr

Juin 2021.

Crédits photos : CdC du Bassin de Marennes sauf mention contraire

Avec les contributions d'Alain Freytet et Guillaume Duhamel.



PRÉAMBULE

UNE AMBITION COLLECTIVE POUR UN SITE UNIQUE

Le marais de Brouage, situé sur le littoral de la Charente-Maritime (17), constitue l'une des plus riches et emblématiques zones humides du territoire français avec 1 600 km de canaux et fossés sur près de 11 000 ha. Issu du comblement de l'ancien golfe de Saintonge, il a su préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales liées à son histoire, marquée notamment par l'exploitation du sel puis par l'élevage extensif qui permet aujourd'hui de maintenir ce milieu ouvert et contribue à sa riche biodiversité.

Cadre de nombreuses autres activités, comme l'ostréiculture, le tourisme de nature et de patrimoine, l'observation ornithologique, ou encore la chasse, il n'en reste pas moins un milieu fragile qui fait l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics depuis une trentaine d'années.

UN SITE CLASSÉ ET PROTÉGÉ

Au premier d'entre eux l'État, qui a manifesté son intérêt pour ce site patrimonial en désignant la citadelle de Brouage parmi les 17 « Grands Sites Nationaux » créés dans les années 1990 par le ministère de l'Environnement, permettant au monument de bénéficier d'importants travaux de réhabilitation. Plusieurs incitations ministérielles furent ensuite formulées en faveur d'une protection du marais qui l'entoure, jusqu'à ce qu'un processus de classement de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) soit mis en chantier au milieu des années 1990.

Mais la démarche, peu fédératrice au niveau local, a alors du mal à convaincre. Pas toujours bien comprise, la procédure de classement sera longue et aboutira finalement en 2011, posant les fondements d'une prise de conscience progressive et collective d'un paysage d'exception à préserver.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE COLLECTIVE

Au milieu des années 2010, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, conscientes du caractère à la fois remarquable et extrêmement fragile du marais de Brouage qu'elles partagent administrativement, ont souhaité aller plus loin.

Elles décident alors de constituer une entente intercommunautaire afin de porter ensemble un projet cohérent et ambitieux de préservation mais aussi de valorisation du marais : le Grand projet du marais de Brouage.

Voué à coordonner les politiques des deux intercommunalités, ce projet vise également à mobiliser les acteurs locaux, porteurs eux-mêmes de projets dans leurs domaines de compétence, en les associant à la gouvernance. Il s'articule autour de trois axes d'actions prioritaires : la gestion de la zone humide et en particulier de sa ressource en eau, le soutien aux activités primaires et tout particulièrement l'élevage extensif, et la valorisation patrimoniale et touristique du marais.

LA PERSPECTIVE D'UNE OPÉRATION GRAND SITE

Nombre d'actions lancées - entretien du réseau hydraulique, soutien au pastoralisme, sensibilisation des publics... pour ne citer que quelques exemples - s'inscrivant dans les objectifs de la politique des Grands Sites, les deux intercommunalités souhaitent aujourd'hui pouvoir lancer une Opération Grand Site (OGS) sur le marais.

Elles voient dans cette démarche une opportunité majeure dans le sens où elle apporterait une reconnaissance nationale au Grand projet du marais de Brouage et une visibilité nouvelle pour le territoire. Une OGS générerait en outre un effet levier pour un développement local durable impliquant les différents acteurs. Surtout, elle permettrait d'intégrer l'approche paysagère comme garante de la cohérence des actions, et de promouvoir un esprit des lieux que le classement du site a voulu en son temps préserver.

1^E PARTIE

PRÉSEN- TATION DU TERRI- TOIRE

Enchâssé entre l'estuaire de la Charente (au nord), l'estuaire de la Seudre (au sud), la mer des Pertuis charentais (à l'ouest) et le plateau agricole de Pont l'Abbé d'Arnoult (à l'est)¹, le marais de Brouage est le fruit d'un long processus d'envasement de l'ancien golfe de Saintonge, mais aussi d'appropriation, de gestion et de valorisation.

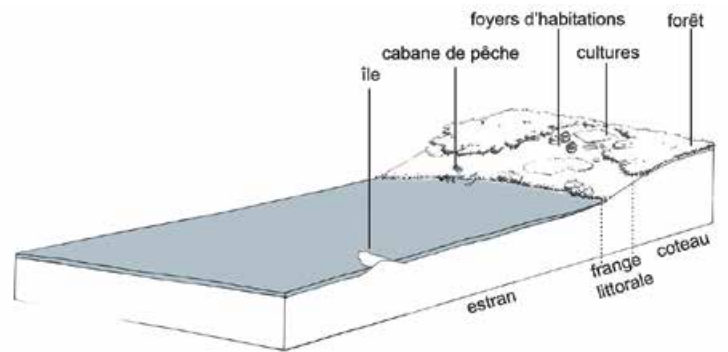
Subtile alchimie de la nature et de la main de l'Homme – où l'un ne peut pas être sans l'autre –, le marais de Brouage offre une diversité de paysages, témoin de sa riche histoire, siège d'une grande biodiversité et d'un patrimoine remarquable.

1 - La riche histoire du marais de Brouage

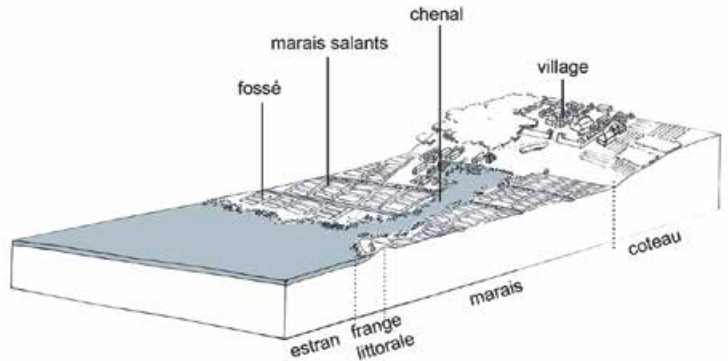
1-1 Un processus séculaire de poldérisation

Dès la transgression flandrienne (il y a 19 000 ans), la mer pénètre dans le golfe, laissant immerger quelques îles. Le dessin de la bordure continentale ne fait ensuite qu'évoluer : des sédiments d'origine marine drainés jusqu'alors par un large chenal de marais vont combler peu à peu le golfe créant des vasières puis des prés-salés. Au fil des siècles, l'Homme gagnera sur la mer pour former le marais que l'on connaît aujourd'hui.

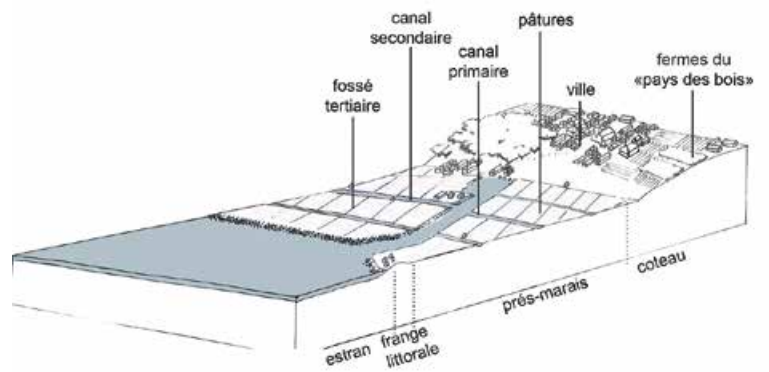
¹ Voir carte en Annexes, p.36.



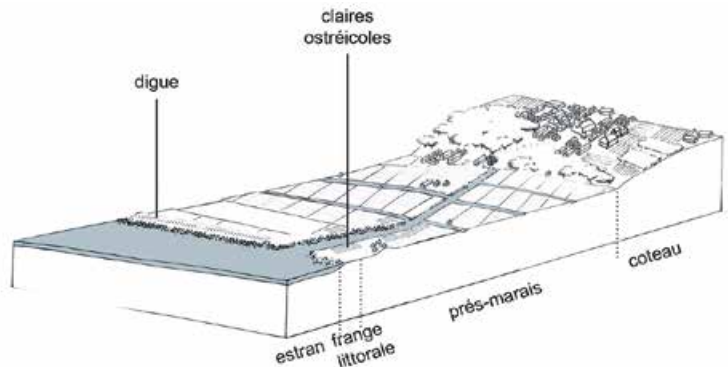
Le trait de côte à l'Antiquité.



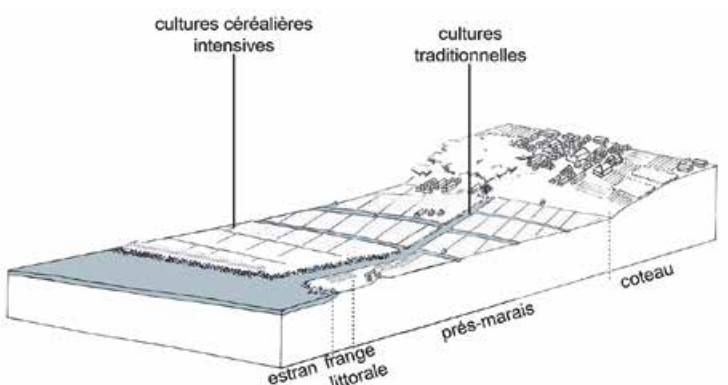
Les marais salants à l'âge d'or du sel.



Le marais pâturé au XIX^{ème} siècle.



Le marais endigué au XX^{ème} siècle.



Le marais actuel.

1-2 À partir de l'an mille, les premiers aménagements

Fruit du génie hydraulique, le golfe est successivement aménagé en marais salants par les différentes puissances qui s'y succèdent : les pouvoirs gallo-romains, religieux puis royaux. Ces derniers transforment les vasières en salines, tirent parti des richesses générées par l'économie du sel et valorisent ainsi le territoire. Des sites à sel s'installent au pied de la bordure continentale, des petits ports s'ancrent au fond de la baie dans l'axe des villages situés sur les co-taux actuels.

Au XI^{ème} siècle, le port de Broue domine le golfe. Bâti sur un promontoire, cet ensemble fortifié permet de contrôler l'exploitation et le commerce du sel et de surveiller la circulation des navires. Il devient le port principal de la région. La Tour de Broue est aujourd'hui inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques. Son site castral fait l'objet d'une campagne de fouilles archéologiques, témoin visible de cet héritage médiéval.



Brouage liée à la Nouvelle-France

Samuel Champlain, illustre Brouageais, Capitaine du Roi, fonda la ville de Québec en 1608. Dans son sillage, une centaine de jeunes locaux volontaires partirent peupler la colonie, scellant le lien transatlantique aujourd'hui encore palpable dans le vocabulaire et les patronymes de l'Amérique francophone.



La Tour de Broue sur son promontoire, dominant les anciens marais salants.

1-3 Dès le XVI^{ème} siècle, l'âge d'or du sel

Du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècles, le comblement progressif du marais, et par conséquent du havre, implique un acheminement de plus en plus difficile en bateaux jusqu'au fond du golfe. La citadelle de Brouage est donc édiflée en 1555, en amont du havre à proximité de sa partie la plus large, et devient la « clé » du golfe. Brouage, la « fille de la vase et du sel », est alors connue jusqu'en mer Baltique pour la qualité de son sel.

Initialement vouée à organiser le développement de l'économie salicole, Brouage deviendra rapidement une ville royale très convoitée pendant les Guerres de Religions. Les remparts érigés par d'Argencourt au XVII^{ème} siècle et leur imbrication avec le paysage des marais d'une part, son patrimoine urbain et architectural d'autre part, confèrent à la citadelle une dimension remarquable reconnue par de multiples classements et labels.

La citadelle de Brouage semble flotter sur le marais © Philippe Devanne.



1-4 À partir du XVII^{ème} siècle, le marais « gâté »

La citadelle amorce néanmoins une phase de déprise avec le déclin de la saliculture et l'envasement d'une partie des marais au milieu desquels elle émerge. La citadelle perd ainsi son rôle stratégique. Le marais, à cause du recul de la ligne de rivage et de l'envasement du havre, devient quant à lui très vite insalubre et à l'abandon : il est « gâté ». Son image devient alors étrange et déroutante, voire hostile.

« Une demi-lieue de traversée dans les marais où les moustiques nous souhaitent la bienvenue d'une manière un peu piquante nous amène à Saint-Symphorien, hameau composé de quelque maisonnettes habitées par de pauvres diables tremblant de fièvre ». Journal de vacances – Corinne Aze – 1892.

L'ostréiculture et l'élevage vont ainsi progressivement se substituer à l'exploitation du sel, sans toutefois parvenir à enrayer l'enfrichement croissant d'une partie des marais.

1-5 À la fin du XIX^{ème} siècle, la gestion collective

Le fonctionnement du marais connaît un tournant majeur autour de 1820 sous l'impulsion du sous-Préfet de Marennes, Charles-Esprit Le Terme, qui crée les syndicats de marais et élabore un règlement, qui prévalent encore aujourd'hui². De grands travaux d'assainissement orientent alors l'ensemble du marais vers des pratiques agricoles.

À cette période, se fait jour le souci de regagner, en même temps que les moyens d'un développement économique, une dignité et une respectabilité mises à mal par des années d'insalubrité et de pauvreté.

L'agriculture prospère à tel point que de nouvelles terres sont colonisées sur l'estran, achevant le comblement du golfe. L'espace est aussi gagné sur les chenaux qui n'ont plus vocation à être navigués : des claires ostréicoles et leurs cabanes sont alors construites sur les bords du chenal de Brouage.

1-6 Deuxième moitié du XX^{ème} siècle : agriculture intensive, environnement et patrimoine

À partir des années 1960, la mécanisation modifie les pratiques agricoles. De petites parcelles situées entre Moëze et Brouage sont restructurées en grands champs céréaliers (3 000 ha aujourd'hui). De nouvelles digues sont érigées pour les protéger de l'océan.

Le marais est toutefois en grande partie composé de prairies (8 000 ha) sur la majorité desquelles des mesures agri-environnementales (MAE) sont à l'œuvre depuis 1996.

L'ancienne place forte sort quant à elle de l'oubli à partir de 1989 grâce notamment aux opérations de promotion et de restauration menées par le Syndicat mixte de Brouage³ dans le cadre de l'opération Grand Site National.

C'est à cette époque qu'émerge l'idée de protection du site, de son environnement, de ses paysages et de son architecture [lire p.16].

² Voir la carte des Associations Syndicales du Marais de Brouage en Annexes p.37

³ Le Syndicat mixte pour la restauration et l'animation du site de Brouage est constitué du Département de la Charente-Maritime, des Communes de Marennes-Hiers-Brouage et de Saint-Sornin.



Les canaux structurent encore aujourd'hui le paysage du marais.

2 - Le marais, cadre de nombreux usages

Avec plus de 11 000 ha, le marais de Brouage rassemble une très grande diversité d'acteurs et d'activités socio-économiques, souvent interdépendants, faisant de ce site un lieu particulièrement vivant.

2-1 L'agriculture, dominée par l'élevage extensif

Le marais de Brouage constitue depuis plus de 200 ans un vaste espace de pacage pour bovins. Ses 8 000 ha de prairie y voient paître aujourd'hui environ 27 % de l'effectif des vaches allaitantes de la Charente-Maritime, impliquant plus de 180 exploitations agricoles.

Les parcelles ne sont accessibles qu'une partie de l'année, du fait de l'engorgement en eau des prairies en hiver. Les troupeaux ne rejoignent les parcelles qu'à partir du mois d'avril et les occupent jusqu'au mois de novembre, générant des petites transhumances locales. Le reste de l'année, les troupeaux sont présents sur les « terres hautes » (hors marais) aux abords des sièges d'exploitation.

En effet, l'une des particularités du site est qu'aucun siège d'exploitation n'est situé au cœur du marais. Ils sont répartis sur plus de 70 communes à l'échelle du département. Cet étalement historique sur un vaste territoire implique des systèmes d'exploitation de polycultures élevage avec une part de marais dans la Surface agricole utile (SAU) variable, marquant une complémentarité entre production de céréales sur les terres hautes, et élevage sur les terres basses.

Les parcelles drainées dans les années 1960 (environ 3 000 ha) sont cultivées en céréaliculture intensive.

Le balai des chalands, bateaux à fond plat, au port ostréicole du Chapus.

© Office de Tourisme
Marennes Oléron



2-2 La conchyliculture professionnelle et la pêche de loisir

L'activité aquacole est principalement ostréicole. Elle se concentre sur la frange littorale où les marais salés – anciens bassins de marais salants désormais endigués et devenus des claires ostréicoles – permettent l'affinage des huîtres.

C'est cet affinage en claires, pratiqué par les nombreuses entreprises, qui donne à l'huître son goût si particulier de terroir. Cette étape du cycle de production s'inscrit dans la démarche qualité de l'Indication Géographique Protégée (IGP) « Huîtres Marennes Oléron », outil de mise en valeur des produits de cette filière professionnelle.

La marque « Huîtres Charente Maritime », avec ses huîtres de pleine mer ou affinées en claire, vient elle aussi valoriser un savoir-faire unique, et une tradition parfois familiale, qui contribue à l'identité locale de ceux que l'historien Thierry Sauzeau appelle « les paysans de la mer ».

La pêche à pied sur l'estran, et fluviale en particulier sur le canal Charente-Seudre, comptent parmi les activités de loisir particulièrement appréciées des habitants et des touristes.

L'activité salicole, qui a façonné le marais par le passé, a quant à elle aujourd'hui totalement disparu.



Les canaux servent à la fois de clôture et d'abreuvoir pour les bêtes.

2-3 L'observation ornithologique

Le marais de Brouage, avec ses microreliefs, ses étendues d'eaux plus ou moins saumâtres, ses coteaux boisés, son espace littoral, offre une mosaïque de milieux propices à l'accueil d'une faune variée. Il est ainsi le foyer de 62 espèces d'oiseaux : Busard des roseaux, Barge rousse, Héron pourpré, Cigogne blanche...

Parmi les principaux sites d'observation fréquentés par le public : la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron, qui est une halte privilégiée de nombreuses espèces car située sur la grande voie de migration « est atlantique ». Elle est notamment l'un des principaux sites français pour l'hivernage des limicoles côtiers avec 80 000 à 90 000 individus présents chaque année.



Observation des oiseaux à la Réserve Naturelle Moëze-Oléron.

2-4 La promenade et la découverte

Le marais de Brouage est l'objet depuis de nombreuses années d'un tourisme « de nature », complémentaire ou alternative au tourisme balnéaire qui fait la réputation de la Charente-Maritime, deuxième département le plus touristique de France.

La pratique de l'itinérance douce, favorisant la découverte et l'observation du milieu, se développe grâce à des chemins piétons et plus majoritairement cyclables, parmi lesquels un itinéraire vélo d'intérêt européen qui traverse le marais : la Vélodyssée Atlantique.

Aux côtés d'un cyclotourisme en pleine expansion (4 300 km d'itinéraires en Charente-Maritime) engendrant un fort impact économique, s'y développe également depuis quelques années la pratique d'activités nautiques (kayak, paddle) qui permettent des balades dans les canaux.



Pratique encadrée du kayak dans les canaux du marais. © Syndicat mixte de Brouage

2-5 La chasse

Autre activité de loisir, la chasse au gibier d'eau (bécasse, canard pilet, sarcelle d'hiver...) compte de nombreux pratiquants avec plus de 300 installations : les tonnes. Ce sont historiquement de larges tonneaux coupés – aujourd'hui des constructions en « dur » semi-enterrées et camouflées par la végétation – donnant sur un plan d'eau : une mare de tonne.

La chasse à la tonne est une pratique traditionnelle remontant au XIX^{ème} siècle, qui se déroule la nuit avec de longues périodes d'affût. Elle donne lieu à l'entretien des parcelles concernées (fauche notamment, mais aussi pâturage) et implique une gestion particulière de l'eau pour le remplissage de la mare qui permet au gibier de venir s'y poser.



Une tonne de chasse et sa mare de tonne.



2-6 Le tourisme patrimonial

La riche histoire du marais a légué un important patrimoine bâti dont le plus célèbre est la citadelle de Brouage, objet de différents classements. « Locomotive » qui concentre la très grande majorité des flux touristiques avec environ 400 000 visiteurs par an, Brouage connaît un gain d'intérêt supplémentaire depuis son classement parmi les Plus Beaux Villages de France en 2017.

Une partie de ceux qui la visitent se rend aussi à la maison de Broue – « là où tout a commencé » – pour y découvrir l'histoire du golfe de Saintonge, de l'exploitation du sel et des Seigneurs de Broue, bâtisseurs de la Tour du même nom, partiellement conservée aujourd'hui.

D'autres sites, parfois en gestion privée, attirent les visiteurs comme les Châteaux de Saint-Jean-d'Angle (XII^{ème} siècle) et de la Gataudière (XVIII^{ème} siècle), ou encore sur la frange littorale le Fort Louvois (petit frère du Fort Boyard), et l'Écomusée de Port-des-Barques consacré à l'ostréiculture.

Tourisme de « racines »

« Patrimoine transatlantique » grâce à Champlain, Brouage attire aujourd'hui quelques centaines de Canadiens qui viennent découvrir la terre de leurs ancêtres. Ce tourisme de « racines » contribue à maintenir les échanges culturels entre les deux rives de l'Atlantique.



La citadelle de Brouage, haut lieu touristique.



Le village de Hiers, sur une ancienne île au cœur du marais.
© T. Degen

2-7 L'occupation humaine : l'urbanisation sur les îles et des coteaux

Le fond du marais est caractérisé par une absence presque totale de constructions hormis quelques cabanes pastorales ou ostréicoles. Les habitations sont en effet concentrées sur les divers « points hauts » (anciens coteaux et anciennes îles du golfe de Saintonge), lieux d'implantation historique des villages et des fermes : La Mauvinière, La Châtaigneraie, Feusse, La Grange aux filles, Malaigre, La Grande Louvresse... Ces sites sont soumis aux pressions les plus fortes en matière d'urbanisation.

Concernant les infrastructures, concomitamment aux grands travaux d'assainissement du XIX^{ème} siècle, d'importants travaux de voirie furent réalisés pour la construction de routes départementales qui traversent en ligne droite le marais, rompant avec le dessin complexe de sa trame labyrinthique héritée de la culture du sel. Elles sont le lieu d'un transit important avec un trafic journalier de près de 12 000 véhicules par jour sur l'axe Rochefort-Marennes qui va jusqu'à 20 000 en période estivale.

3 - Les paysages du marais de Brouage et l'esprit des lieux

Fruits de la « grande Histoire » et de la rencontre entre l'Homme et la nature, le marais de Brouage offre à voir une diversité de paysages, théâtres d'expériences pour tout visiteur, qu'il soit novice ou initié. Il règne en effet dans ces lieux un esprit, une ambiance, qui ne laissent pas indifférent.

3-1 Du fond de l'ancien golfe au littoral : une diversité de paysages

Les coteaux et l'archipel de l'ancien golfe de Saintonge

Les coteaux et les anciennes îles sont les points hauts d'où l'on peut observer l'immensité de l'ancien golfe de Saintonge. Y sont postés les villages avec leurs bourgs, leurs bâtis anciens, et leurs clochers qui fonctionnent comme des amers. On y trouve également des fermes, dont les troupeaux paissent en contrebas.

Les coteaux ceinturent le marais. Ils forment une zone de transition vers le plateau calcaire. Leurs pentes franches à l'est et au sud, accueillent de grandes parties boisées, refuges pour de nombreux animaux. Au nord, entre Beaugeay et Saint-Froult, ils s'élèvent plus discrètement au-dessus du marais. Exposés au sud, ils sont favorables à la culture des céréales.

Au milieu : les anciennes îles – île d'Érablais, île Bordeaux, île de Malaigre, île d'Hiers, île Marteau... – semblent sortir de terre et rappellent le passé maritime de l'ancien golfe de Saintonge.



Le Clocher de la Gripperie-Saint-Symphorien, tel un amer sur le coteau.



Bâtis anciens sur les points hauts. © T. Degen

La succession de creux et de bosses laisse deviner les anciens marais salants.



Le marais gâts : le cœur du marais

Les anciens marais salants, ou marais « gâts » (« gâtés »), constituent la grande majorité du marais de Brouage. Ce sont des marais doux, constitués de petites dépressions rectangulaires nommées « jas » (anciens bassins pour le sel) qui alternent avec des bosses (anciennes digues). Ils sont parcourus par un réseau hydraulique labyrinthique de 1 600 km de canaux et de fossés aménagés et entretenus par l'Homme depuis des siècles.

Immergés – « à blanc d'eau » – en hiver, ce sont des prairies verdoyantes propices au pâturage d'avril à octobre. L'été, les parcelles se vident de leur eau et se parent de teintes ocre jaune clair, la terre se craquelle.

En l'absence d'arbres, le paysage est marqué par de petits éléments discrets : barrières d'entrées de champs, cabanes pastorales, écluses, ponts de pierre, tonnes de chasse, rose-lières... Il héberge en outre une riche biodiversité.

Le marais littoral, marqué par l'ostréiculture

Constitué lui aussi d'anciens marais salants – ici reconvertis en claires pour l'affinage des huîtres – le marais littoral est quant à lui salé. Son paysage est marqué par la présence de l'Homme et structuré par une activité ostréicole très vivante, comme en témoignent les formes géométriques des claires, les chenaux et les ruissons qui les alimentent en eau de mer, les couleurs des cabanes, le fouillis de matériaux, le va-et-vient des engins.

Des claires de Montportail à la Pointe du Chapus, le long du havre de Brouage et du canal de Mérignac, c'est un paysage typique qui s'offre aux yeux des visiteurs. Des plantes adaptées à la salinité (salicorne, lavande de mer, obione) peuplent le milieu.



Les grandes parcelles
céréalières donnent à voir
un paysage plat.

Le marais drainé et cultivé

Partie intégrante du marais de Brouage, les grandes parcelles consacrées à la culture céréalière étonnent et contrastent avec les ambiances paysagères des autres parties du marais, ostréicoles ou pâturées. Ici, non loin du rivage, l'eau semble avoir disparu.

Dans les années 1960, la restructuration foncière des marais gâts, le comblement des canaux et l'arasement des bosses ont profondément modifié le paysage. De grandes étendues de monocultures, qui colorent le paysage selon les saisons, accentuent l'impression d'immensité et d'un horizon lointain. Ici, la zone humide est difficile à appréhender.



Les vasières à Montportail.

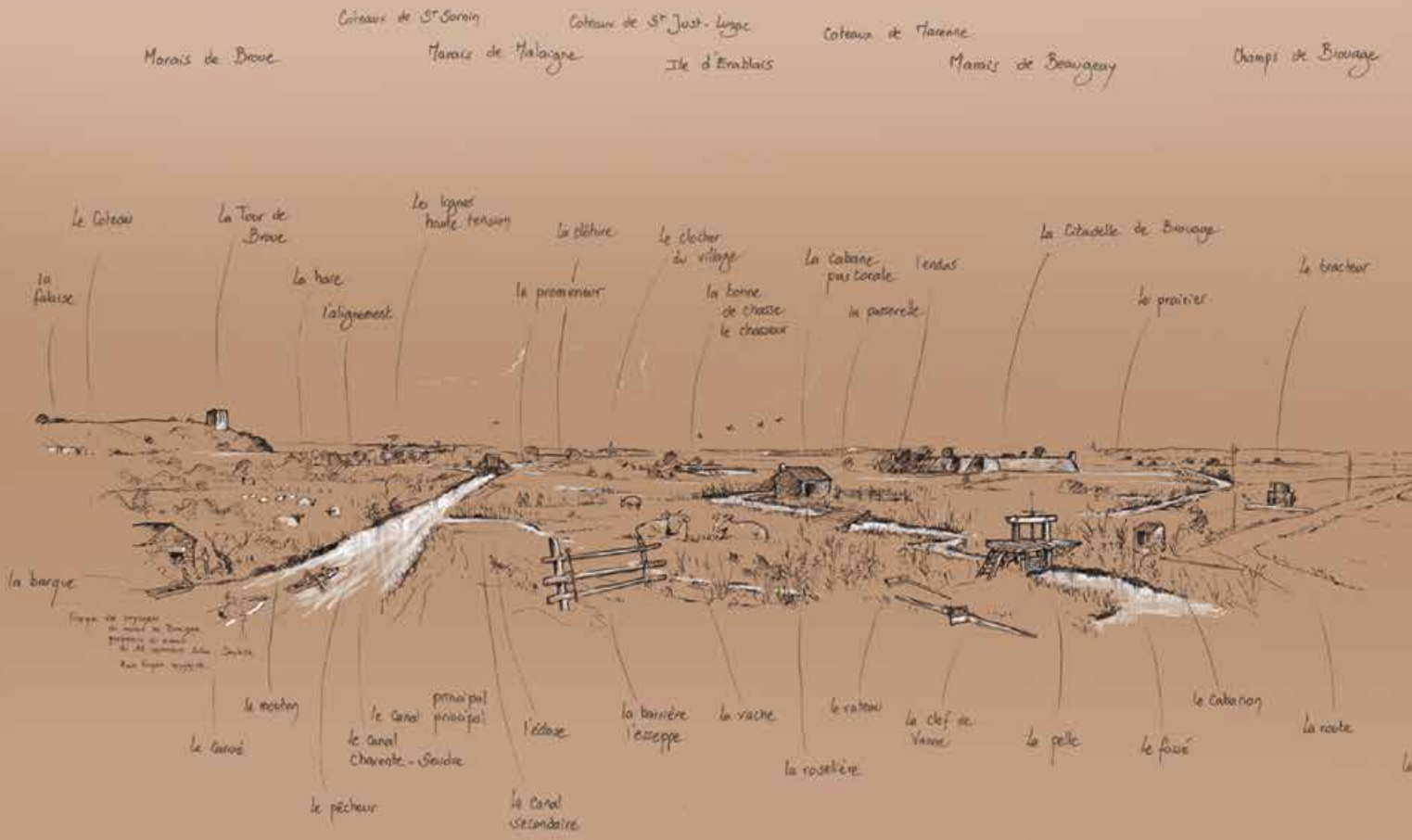
Le littoral : le rivage, l'estran et le pertuis

Parfois naturelle, parfois aménagée par l'Homme, la partie littorale du marais de Brouage est un espace typique qui vit au rythme des marées. Il forme une baie, depuis les falaises calcaires qui plongent dans la mer à Port-des-Barques au nord, au Port ostréicole du Chapus au sud, en passant par la dune sableuse de Plaisance, ou la digue de pieux et de roches qui fébrilement affronte les assauts de l'océan.

De vastes vasières, paradis des limicoles, se dévoilent à perte de vue à marée basse et dialoguent avec les claires ostréicoles et les prés salés. De là, l'horizon est ponctué d'amers que sont le Fort Boyard, la citadelle d'Oléron, le Fort Louvois.

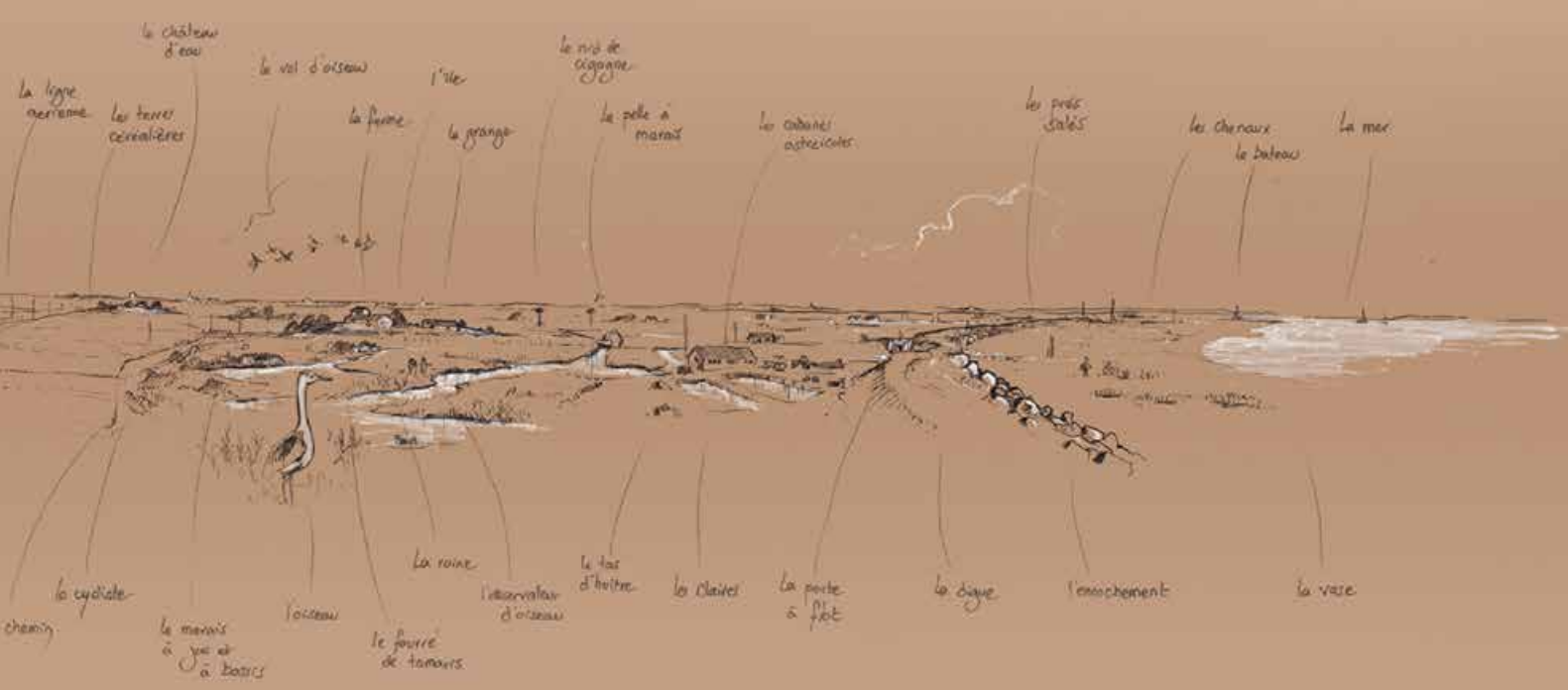


Vue panoramique des motifs paysagers du marais de Brouage.
 Par Alain Freytet, paysagiste DPLG.



De l'est à l'ouest, du fond de l'ancien golfe de Saintonge à l'océan, une multitude de motifs paysagers se succèdent, s'entremêlent et s'articulent pour former le paysage du marais de Brouage.

Marais desséchés de Brouage Marais de Loubresse Ile Bourbeau Marais d'Hez-Brouage Loteaux de Bourgneuf Chênes de Montparant Baie de Tonnac-Oléon



les oiseaux libèrent le ciel et l'esprit du marais.



La pelle règne en discrétion sur le niveau des eaux



La citadelle de Brouage fait des rêves de mer et d'enfance



le Chenal de Brouage fait entrer l'horizon marin dans les terres



le pêcheur immobile se fond dans le paysage

3-2 L'esprit des lieux : trait d'union entre les paysages et les Hommes

En vertu de son classement, le marais de Brouage est un bien commun qui ne peut être détruit ou modifié dans son état et son aspect, sauf autorisation spéciale et à condition de respecter l'esprit des lieux.

Cette notion d'« esprit des lieux » renvoie à une dimension matérielle – le lieu – indissociable d'une acception immatérielle – l'esprit – qui relève d'un processus plus subjectif et personnel du vécu et du ressenti.

Définir l'esprit des lieux du marais de Brouage, revient donc à mettre en commun les expériences et perceptions de ceux qui entretiennent un rapport intime avec le marais, pour dégager un dénominateur commun, une sorte de règle morale partagée.

Cet exercice a été réalisé en 2019 avec 80 acteurs du marais, et a donné lieu à la publication de *Marais de Brouage. À la recherche de l'esprit des lieux*, dont les paragraphes ci-dessous s'inspirent largement.



Brochure
sur l'esprit des lieux.



Photomontage diachronique des marais
© APR adapto, Conservatoire du Littoral et ENSP Versailles.

Un marais palimpseste⁴, dont le riche passé se devine en filigrane

Le marais de Brouage a sédimenté dans son tracé, la marque des anciens marais salants aménagés par l'Homme depuis l'Antiquité. Son dessin organique et ondulant, son très discret relief de creux et de bosses sillonné de fossés, témoignent de cette conquête progressive sur la mer et de l'âge d'or qu'a connu le marais au XVI^{ème} siècle.

Là où règne aujourd'hui le silence à peine perturbé par le chant des oiseaux, grouillait autrefois une population de sauniers et de commerçants, accostaient des navires venus charger leurs cargaisons de sel à destination de l'Europe toute entière.

La toponymie, les éléments architecturaux de bâtis anciens, parfois discrets, témoignent de la grande Histoire mais aussi du quotidien, d'un mode de vie révolu, et invite les visiteurs à un voyage dans le temps, au pied parfois de chênes vieux de plus de 500 ans.

Photomontage
diachronique des marais
© APR adapto,
Conservatoire du Littoral
et ENSP Versailles.



⁴ Un palimpseste est un parchemin dont on a effacé la première écriture pour pouvoir écrire un nouveau texte.

Un marais labyrinthique qui procure sérénité et invite à la contemplation

Dès le XVIII^{ème} siècle, le marais est perçu par l'étranger qui s'y hasarde comme un monde labyrinthique dont il n'est pas facile de sortir sans guide. Encore aujourd'hui, il faut être initié pour pouvoir le pénétrer et se repérer, au risque de se perdre et de se retrouver là, seul avec soi-même.

Espace ouvert et sans entraves, il est constitué d'une multitude de propriétés privées qui ne peuvent être traversées sans connaître les us et coutumes. Ainsi, où que l'on soit, le marais invite au respect et à l'humilité.

La beauté de ses paysages ne laisse pas indifférent celui qui s'y égare. Le calme, l'immensité, les couleurs tour à tour vives puis douces au gré des saisons, la grande modestie des marqueurs de la présence de l'Homme, inspirent sérénité et poésie, comme un voyage intérieur.



Chemin sinueux au cœur du marais.
@ T. Degen



Pêche de loisir sur le canal reliant la Charente à la Seudre.

Un bien commun, lien entre les générations

Le marais est une terre productive et nourricière. Autrefois, ses habitants vivaient presque exclusivement de ses productions : ramassage des champignons et des herbes aromatiques, chasse, pêche à l'anguille et à la grenouille... Aujourd'hui, il est le support d'activités agricoles et économiques.

Ainsi des générations d'hommes et de femmes ont acquis une connaissance fine du milieu, ont développé des savoir-faire, des outils, pour son entretien ou la gestion de l'eau par exemple. Tout cela s'inscrit dans la mémoire individuelle et collective, et forge un sentiment d'appartenance, une fierté d'« être du marais », à transmettre aux générations actuelles et futures.

Comme en attestent certains mots de vocabulaire, ou les « histoires » des anciens, le marais recèle un patrimoine immatériel riche, qui en fait un bien commun à sauvegarder.

« les cois [...] étaient divisés en quatre espèces : les gourmas qui servaient à introduire l'eau du jas dans les conches ; les amedeaux qui font passer l'eau des conches dans le champ de marais ; ceux particuliers au dessèchement de chaque champ de marais ; les cois dormants qui sont placés à l'embouchure de chaque acoiement [...] ».

« Souvenirs émus d'un enfant du marais », in *Marais de Brouage. À la recherche de l'esprit des lieux.*



Le marais : un labyrinthe de vert et d'eau.
@ OT IOMN-S.Breffy

4 - Les mesures de protection d'un site d'exception

À partir du XX^{ème} siècle, le marais de Brouage suscite un intérêt grandissant pour sa remarquable richesse écologique, architecturale et paysagère, perçue toutefois comme fragile. Il est alors l'objet de nombreuses mesures et politiques de protection.

4-1 Le site classé



Le 13 septembre 2011, l'ancien golfe de Saintonge⁵ est classé en application de la loi de 1930 « en raison de ses caractères historique et pittoresque ». 16 000 ha et 11 Communes sont concernés.

Selon la Commission départementale des sites : « La lisibilité de ses limites, son homogénéité, son ampleur ainsi que de la qualité intrinsèque des paysages qu'il renferme, font du marais de Brouage un lieu exceptionnel ». Son classement permettrait « de reconnaître cette entité en tant que patrimoine paysager et scientifique d'intérêt national et en tant que richesse historique et touristique locale de tout premier ordre ».⁶

Toujours selon les services de l'État : « L'intérêt du site réside dans le très haut niveau de conservation des marais [...] qui sont un écrin magnifique de la ville forte édifée en 1555. [...] Par contre, le marais

de Brouage souffre d'un déficit d'image que sa valeur historique, culturelle et écologique ne suffisent pas à combler. L'intérêt du classement est donc de donner davantage de "visibilité" à cet espace ».⁷

⁵ Voir carte du site classé en Annexes, p.37.

⁶ Préfecture de la Charente-Maritime, Procès-verbal de la Commission départementale de la nature, des paysages, et des sites, 18 juin 2009.

⁷ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, Note à l'attention de madame le préfet de la Charente-Maritime, 25 juillet 2011.

4-2 Les monuments classés et le Site Patrimonial Remarquable

De nombreux bâtis et éléments architecturaux situés sur les coteaux du marais sont classés ou inscrits sur la liste des Monuments Historiques au titre de la loi du 31 décembre 1913. Ils témoignent de la richesse des bourgs autrefois situés sur le rivage du golfe de Saintonge, et constituent aujourd'hui une richesse patrimoniale non-négligeable, en écho à des sites plus emblématiques.

Après le classement de ses remparts en 1886, la citadelle de Brouage est inscrite intra-muros au titre de la loi 1930 par un décret datant de 1953, élargi à un rayon de 500 m. à l'extérieur des remparts en 1960. Classés Grand Site National en 1989, ils ont fait l'objet d'une première Opération Grand Site dans les années 1990.

Par la suite, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) – désormais Site Patrimonial Remarquable (SPR) – a également été délimitée sur les communes de Hiers-Brouage en 2009 et de Marennes en 2014.



Le cloché de l'église de Saint-Jean-d'Angle, classé monument historique.

© CARO

4-3 Les sites Natura 2000



Le plus grand est le site Natura 2000 « Marais de Brouage et marais nord d'Oléron » (26 000 ha) qui couvre la quasi-totalité du site classé et s'étend au-delà de celui-ci sur l'île d'Oléron. C'est une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types I et II, et une Zone de

Protection Spéciale (ZPS) au titre des Directives « Oiseaux » (par arrêté du 6 juillet 2004) et « Habitats, faune et flore » (par arrêté du 27 mai 2009).

Le site Natura 2000 « Les Landes de Cadeuil » (574 ha) à l'est, se situe sur le bord du plateau qui domine l'ancien golfe de Saintonge. En partie dans le site classé, c'est une ZNIEFF de type I et une Zone Spéciale de Conservation au titre de la Directive « Habitats » (par arrêté du 15 avril 2011).

4-4 Les mesures agri-environnementales

Le marais de Brouage a été l'un des premiers territoires de Charente-Maritime à bénéficier d'une OGAF-environnement (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) dès 1992, animée par la Chambre d'agriculture. Par la suite, il a été couvert par une Opération Locale Agri-Environnementale, puis des Mesures Agri-Environnementales Climatiques depuis 2015.

Ces contractualisations avec les éleveurs permettent notamment d'identifier les enjeux environnementaux de leurs parcelles et la tenue de plans de gestion. En 2015, l'interdiction de fertilisation a concerné 4 290 ha sur les 5 000 ha sous contrat, soit 85 % des surfaces.

4-5 L'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

Le marais de Brouage fait l'objet d'une politique foncière active de la part du Conservatoire du Littoral, propriétaire d'environ 1500 ha, en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN) par le biais de conventions d'usages en faveur d'une gestion douce (fauche et/ou pâturage) impliquant les éleveurs, afin de valoriser le site tout en maintenant son caractère écologique et paysager.

Le marais de Moëze est par ailleurs un des territoires pilotes du projet adapto qui explore des solutions face au changement climatique, notamment la gestion souple du trait de côte.

Parcelles
du Conservatoire
du Littoral.
© T. Degen



La spatule
blanche,
une des espèces
représentatives
du marais.

4-6 Les réserves naturelles et autres dispositifs de protection des milieux naturels

Deux réserves naturelles sont présentes sur le site : la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron instituée en 1981 sur 220 ha terrestres et 6 500 ha maritimes, et la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne, réserve volontaire de 99 ha depuis 1997.

Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, créé en 2015 sur 6 500 km², comprend la partie littorale du marais de Brouage.

Le Département de la Charente-Maritime a désigné le marais « site actif » dans le cadre de sa politique des « Espaces Naturels Sensibles ».

La candidature du marais de Brouage au label Ramsar est en cours d'élaboration.

Un projet de Parc Naturel Régional des marais du littoral charentais est en phase d'étude d'opportunité.



LES FRAGILITÉS DU SITE

1 - DES PAYSAGES SENSIBLES À PRÉSERVER

Les paysages du marais de Brouage se déclinent en de multiples facettes qui ont conservé leurs singularités et offrent une grande cohérence à l'échelle de l'ancien golfe. Ils composent un ensemble harmonieux, au caractère résolument discret et modeste, dont l'équilibre est de ce fait très fragile.

Avant d'agir, il faut savoir faire appel à la réflexion, au temps long et miser sur la sobriété et l'économie de moyens. La moindre intervention mal dosée, le moindre faux pas, peuvent être immédiatement et fortement dommageables pour le territoire. La prudence et l'humilité doivent guider les futurs aménagements et les actions de gestion.

2 - LES RISQUES DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE À ANTICIPER

Le dérèglement climatique est l'un des grands défis du XXI^{ème} siècle en raison de ses impacts sur nos sociétés qui devront faire preuve de résilience. Sur le marais de Brouage – espace littoral – il se traduit notamment par des problématiques de submersion marine et d'accès à la ressource en eau.

Il pose ni plus ni moins la question de la mutation du territoire, de ses usages, de son patrimoine paysager et environnemental exceptionnel, menacés à la fois par l'abondance de l'eau salée venue de la mer, et par la raréfaction de l'eau douce venue des terres.

3 - UNE FRÉQUENTATION TOURISTIQUE À MAÎTRISER

Comme toute zone humide, le marais de Brouage fournit un ensemble de services, paysagers mais aussi écosystémiques (eau, aliments, épuration de l'eau, stockage du carbone...) ou encore culturels.

Un tourisme non maîtrisé et non durable entraînerait des pertes irréversibles pour la qualité et la santé du milieu, qui ne pourrait alors plus remplir ses fonctions, ni accueillir les divers usages qui tentent aujourd'hui de cohabiter.

Cette fragilité, déjà bien réelle, fait craindre une détérioration plus importante du milieu du fait du développement du tourisme, stimulé par la proximité avec l'île d'Oléron et les plages du littoral charentais, et l'essor du tourisme de nature.

4 - UNE FRÉQUENTATION DE LA CITADELLE À INTERROGER



Si le marais est encore épargné par le phénomène de surfréquentation, il n'en est pas de même de la citadelle de Brouage dont la notoriété s'est amplifiée depuis son classement parmi les Plus Beaux Villages de France en 2017 : 300 000

à 400 000 visiteurs s'y rendent chaque année, très majoritairement durant la période estivale.

Cette saturation saisonnière contraste fortement avec l'ambiance particulièrement paisible, voire fantomatique du village durant la saison hivernale, questionnant le sens de ce tourisme et la place à donner aux habitants dans le projet de développement local.



Circulation parfois dense dans les rues de Brouage en période estivale.

Balade touristique dans le marais.



ET LES DÉFIS POUR L'AVENIR

5 - SUR LES COTEAUX : UNE PRESSION DÉMOGRAPHIQUE À CANALISER

Depuis plusieurs dizaines d'années, les communes situées sur l'ancien rivage du golfe de Saintonge subissent une pression démographique liée à l'installation de jeunes retraités intéressés par le cadre de vie, et au desserrement résidentiel des pôles urbains voisins (Rochefort, Saintes, Royan) qui voit l'arrivée de familles sans ancrages avec le marais.

L'accueil de ces populations a un impact conséquent – quantitatif et qualitatif – sur l'urbanisation, dans des secteurs qui ne sont couverts qu'en partie par le site classé et le Site Patrimonial Remarquable, alors même qu'ils offrent des points de vue remarquables sur le marais.



Centre-bourg de Moëze. © CARO

6 - L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS PRIMAIRES À TROUVER

Sur le marais de Brouage, les activités agricole et ostréicole sont centrales. Principales activités économiques du marais, elles contribuent à entretenir le milieu et contribuent largement à l'expression des motifs paysagers qui participent à la valeur patrimoniale du site.

Mais leurs modèles économiques sont fragiles : pastoralisme dépendant des aides publiques européennes, modalités d'élevages en constante évolution (bâties notamment), remise en question de l'agriculture intensive, crises successives de la filière ostréicole ; la menace de disparition de ces pratiques est bien réelle.

7 - UNE RICHE BIODIVERSITÉ À PROTÉGER

Le classement du site reconnaît l'état exceptionnel de conservation et la qualité des espaces du marais. Bien qu'il assure la protection de cet espace naturel de grande qualité, il n'en écarte cependant pas forcément les atteintes possibles sur sa biodiversité du fait de sa gestion.

En effet, l'ensemble des problématiques soulevées ci-dessus – dérèglement climatique, urbanisation, fréquentation touristique... – ont un impact direct sur la richesse floristique et faunistique du marais : banalisation des pratiques agricoles, déprise et fermeture du milieu, raréfaction de la ressource en eau... Ce sont autant de menaces pour la mosaïque de milieux et les nombreux services qu'ils rendent.

8 - UNE « CULTURE » DU MARAIS À SAUVEGARDER

La croissance démographique importante depuis le début des années 2000 est exclusivement alimentée par l'arrivée de nouveaux habitants qui ne connaissent pas le marais, ses pratiques, sa culture. Par ailleurs difficile d'accès, le marais est parfois perçu négativement, comme un milieu hostile, imprévisible, que l'on ne fait que traverser.

La culture du marais et même la fierté « d'être du marais » doivent aujourd'hui être valorisées auprès de ces nouvelles générations pour qu'elles en appréhendent toute la richesse et la complexité, de la gestion hydraulique et pastorale à la cohabitation des différents usages.



Adolescente
à la découverte de
la richesse
du marais.
© CPIE
Marennes Oléron

2^E PARTIE

ENJEUX ET OBJECTIFS D'UNE OPÉ- RATION GRAND SITE SUR LE MARAIS DE BROUAGIE

Espace remarquable relativement bien conservé, le marais reste toutefois un milieu fragile soumis à de multiples influences, tant naturelles qu'humaines. Il court un risque – à plus ou moins long terme – de voir ses paysages se banaliser, ses fonctionnalités ne plus s'exercer, sa biodiversité s'appauvrir, ses usages périlcliter.

Une nouvelle approche, plus globale, au travers d'une Opération Grand Site, permettrait de répondre à ces grands enjeux, et de conforter une dynamique qui vise à faire de ce marais un bien commun pour les générations actuelles et à venir.

1 - Permettre l'adaptation du marais au dérèglement climatique

Les conséquences directes du dérèglement climatique posent la question de la préservation de ce patrimoine paysager et de son adaptation indispensable, sans sacrifier l'esprit des lieux.

1-1 Anticiper la montée des eaux



De par sa formation issue du retrait progressif de la mer et de la poldérisation du littoral, le marais de Brouage a vu son trait de côte évoluer au fil des siècles. Celui-ci est aujourd'hui matérialisé par une digue.

Érigée au cours du XX^{ème} siècle pour protéger les claires ostréicoles et les cabanes construites sur les bords du chenal de Brouage, cette digue protège également les parcelles de cultures céréalières, drainées et aplanies à la fin du XX^{ème} siècle. À cette période et sur le même espace proche de l'océan, une Réserve Naturelle Nationale a été instituée. Avec ses 220 ha terrestres et 6 500 ha maritimes, elle joue un rôle essentiel de gîte de repos pour l'avifaune.

Régulièrement réparée suite aux différentes tempêtes (Martin en 1999, Xynthia en 2010), la digue est aujourd'hui fragilisée, limitant sa capacité protectrice et laissant entrer l'eau salée dans le marais, en vertu d'un phénomène appelé à s'amplifier dans l'avenir. La montée du niveau marin, et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes de submersion marine, questionnent la gestion de ce trait de côte et plus largement l'organisation de l'espace littoral.

Par ailleurs, il apparaît que les diverses politiques publiques sectorielles favorisées par l'État au cours XX^{ème} siècle ont engendré une incompatibilité entre culture intensive, conchyliculture, et préservation des milieux naturels.

Les acteurs du territoire doivent donc dès à présent co-construire les modalités d'évolution de cet espace retro-littoral, recomposer avec l'élément marin, faire preuve de résilience, afin de maintenir la richesse écologique et paysagère de ce nouveau paysage littoral. Cette approche paysagère permettra de guider les interventions respectueuses de l'esprit des lieux (qualité des ouvrages et des aménagements écologiques, intégration paysagère, plurifonctionnalité des espaces ...), tout en portant une valeur exemplaire et expérimentale dans un site classé.

Exemples d'actions réalisées ou en cours

- Programme adapto du Conservatoire du Littoral en vue d'élaborer une stratégie de gestion du trait de côte.
- Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention, porté par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente.

1-2 Assurer la gestion hydraulique du marais

Comme toute zone humide, le marais de Brouage contribue à atténuer les conséquences du changement climatique : fonction de tampon en cas de submersion ou d'élévation du niveau de la mer, stockage du carbone et de l'eau, lutte contre la sécheresse, accueil de la biodiversité... Ces fonctionnalités dépendent du bon fonctionnement hydraulique du marais qui conditionne en outre le maintien de certaines activités, d'où la nécessité d'une gestion adaptée.

Car si la présence de l'eau dans une zone humide paraît être une évidence, il s'avère que le marais peut comporter un grand nombre de terres sèches en période estivale. A contrario, il peut se retrouver en eau suite à des pluies importantes avec très peu de surfaces sèches. Cette variation des niveaux d'eau – qui n'est pas toujours maîtrisée – n'est pas sans impact sur les activités dont les besoins peuvent être différents, de la chasse à la pâture et à l'irrigation en aval en passant par l'ostréiculture en mer, lieu d'exutoire.

D'autant que le marais de Brouage n'a pas de bassin versant significatif, ni ne comporte de rivière au sens habituel du terme. Il est donc isolé sur le plan hydraulique. Son alimentation en eau douce – permise par le canal Charente-Seudre – est dépendante de la Charente, laquelle fournit une ressource qui n'est pas inépuisable et va avoir tendance à diminuer sous l'effet du réchauffement climatique.

Ainsi les acteurs du marais doivent définir collectivement leur propre gestion de l'eau, tant sur les plans quantitatif que qualitatif, sachant que toute action sur un compartiment du marais aura potentiellement des répercussions sur les autres activités, mais aussi sur le milieu et ses motifs paysagers hérités du passé et qui structurent la circulation et la gestion des niveaux d'eau.

L'enjeu est donc celui d'une gestion hydraulique garantissant la satisfaction des besoins des différentes activités contribuant au maintien des paysages et de leurs singularités, à l'optimisation et l'amélioration de l'écosystème (en quantité et diversité d'habitats et d'espèces), tout en s'adaptant aux conséquences des évolutions climatiques.



L'approche par le paysage favorisera la cohérence et la coordination des actions, dans le respect de l'esprit des lieux et des valeurs esthétiques et paysagères du site, évitant ainsi l'homogénéisation et la banalisation des paysages.

Exemples d'actions réalisées ou en cours

- 2014 à 2017 : réhabilitation du canal de Broue, artère principale du réseau hydraulique du marais.
- 2020 à 2022 : mise en œuvre d'un Contrat de progrès territorial avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, la Région, le Département. 3,7 M d'€ consacrés notamment à l'entretien des canaux et à l'établissement d'un règlement de l'eau.



Ecluse de la Bergère
à Saint-Just-Luzac.

1-3 Maintenir et gérer la richesse écologique du milieu

Les effets du changement climatique sont multiples : élévation du niveau marin, risques de submersion, sécheresses estivales, pluies orageuses intenses en été, augmentation de la température moyenne des eaux de surface... Ces effets auront, et ont d'ores et déjà, des conséquences sur les paysages du marais, leur biodiversité et leurs fonctions écosystémiques.

L'augmentation significative de la température moyenne des eaux de surface a par exemple pour conséquence une diminution de leur teneur en oxygène dissous, modifiant ainsi les aires de distribution des espèces indigènes, avec pour effet supplémentaire l'augmentation de la salinité. Ces espèces subissent aussi la compétition d'espèces exotiques, dont l'installation est facilitée par les changements de températures.

Sur le littoral, les milieux doux qui composent la Réserve Naturelle Nationale sont et seront menacés par les submersions plus fréquentes, la montée des eaux et l'évolution du taux de salinité. L'orientation privilégiée est celle d'une gestion souple et adaptative du trait de côte, en anticipant la montée des eaux et en accompagnant l'évolution de la frange littorale.

L'ensemble des impacts du dérèglement climatique sur la biodiversité sont donc à considérer.



La jussie, une espèce exotique invasive, risque de boucher certains canaux.

Exemple d'actions réalisées ou en cours

- Préfiguration d'un Observatoire du marais en vue d'évaluer l'état de conservation, la fonctionnalité et la capacité de résilience des milieux.

La Cistude d'Europe, une espèce protégée du marais de Brouage.

2 - Encadrer un développement local en harmonie avec le site

Le marais de Brouage, avec la multiplicité des activités qu'il accueille, est un véritable territoire de vie. Attractif, il dispose d'un potentiel de développement économique, touristique et culturel qu'il convient toutefois d'encadrer.

2-1 Concevoir un tourisme respectueux des usages

Porté par un regain d'intérêt pour l'environnement, le marais voit son rayonnement touristique augmenter auprès de visiteurs à la recherche d'espaces naturels préservés et de rencontres authentiques avec la population locale.

Cette dynamique est susceptible de voir la fréquentation du site augmenter et de nouvelles pratiques émerger, comme le développement (encore limité) des activités nautiques dans les canaux, dont la plupart sont situés dans le domaine privé et connus des seuls initiés.

L'augmentation de la fréquentation est de nature à engendrer des conflits d'usages dans un milieu où cohabitent de nombreuses activités comme la chasse, la pêche, l'élevage, l'ostréiculture. La pénétration dans le marais, à pied ou à vélo, peut aussi porter préjudice à la fragile biodiversité.

C'est pourquoi l'association des acteurs locaux et des usagers du territoire à la politique d'accueil et de développement touristique du site semble indispensable. D'autant que tous s'accordent sur le fait que ce tourisme s'articule uniquement autour de trois sites majeurs : la citadelle de Brouage (qui concentre l'essentiel de la fréquentation), la Tour de Broue et la Réserve Naturelle Nationale de Moëze-Oléron.

Le peu de relations, par exemple, entre Brouage et l'ensemble du marais, n'aide pas à mettre en valeur la dimension géographique et historique du site. Aucune démarche globale ne permet aujourd'hui de sortir de cette vision « au coup par coup » de chaque commune du territoire, ce qui amène un risque de banalisation des aménagements et des infrastructures touristiques, en décalage avec l'esprit des lieux.



Touristes à la découverte du marais.
© Syndicat mixte de Brouage

Un raisonnement à l'échelle globale permettrait à la fois de redonner une lecture complète de toutes les composantes du marais, en mettant en scène la citadelle dans son périmètre fondateur, et de valoriser les usages du marais, dans le cadre d'une politique touristique durable et respectueuse du site, de ses valeurs et de ses usagers.

L'encadrement des pratiques, une meilleure circulation sur le site, une nouvelle distribution des flux, une amélioration de l'expérience du visiteur et de la qualité d'accueil sur les différents sites touristiques permettraient en outre de sensibiliser et d'éduquer les nouveaux pratiquants.

Exemples d'actions réalisées ou en cours

- Organisation d'Éductours pour informer et sensibiliser les acteurs du tourisme aux richesses du territoire, et en faire des « ambassadeurs » du marais de Brouage.
- Mise en place, sur le Bassin de Marennes, d'un schéma d'accueil des camping-cars afin de proposer une offre d'accueil adaptée.



Brouage : un village paisible à l'abri de ses remparts.



Stationnement de camping-cars autour de la citadelle. © OT IOMN

2-2 Faire visiter mais aussi faire vivre la citadelle de Brouage

La citadelle, joyau patrimonial qui flotte au cœur de l'ancien golfe de Saintonge, est le lieu d'accueil tout désigné pour faire ensuite rayonner les visiteurs au sein du marais.

Entre sur-fréquentation estivale et sous-fréquentation hivernale, la question se pose aujourd'hui de la vocation et du modèle touristique souhaité pour l'ancienne place forte, avec toutes les conséquences immédiates en matière d'infrastructures d'accueil et de gestion des flux dans un contexte patrimonial et paysager très contraint et fragile.

La forte fréquentation sur une courte période induit des enjeux en matière de stationnement, de modalités de déplacements, mais aussi d'accueil et d'expériences proposées aux visiteurs : circuits de visites, parcours d'approches, récits culturels, médiation et interprétation du patrimoine..., à la fois au sein de la citadelle mais aussi vers le marais qui l'entoure.

L'enjeu est donc aussi de faire rayonner la dynamique culturelle de Brouage sur l'ensemble des communes de l'ancien golfe, qui connaissent parfois un déficit d'animation de la vie locale et une certaine fragmentation sociologique entre les « anciens » et les « nouveaux » habitants.

Si la citadelle tire sa valeur de la richesse de son patrimoine et de sa position au cœur du marais, elle connaît par ailleurs une sous-fréquentation le reste de l'année. Le faible nombre d'habitants à l'intérieur des remparts ne fait qu'accentuer le risque d'une muséification de l'ancienne place forte, banalisant sa découverte et augmentant d'autant la menace d'un départ des occupants, au risque de faire de la citadelle une unique « façade » touristique.

Mais Brouage peut aussi être le lieu des possibles, où s'inventent de nouvelles manières d'habiter. Il s'agit donc de porter un projet de développement qui mêle les dimensions culturelles, économiques et démographiques, donnant une place aux habitants, et permettant d'animer et de « faire vivre » la citadelle à l'année.

Si des problématiques spécifiques devront être traitées – notamment la cohérence des aménagements avec l'esprit du lieu et de son histoire –, la question devra également être traitée à l'échelle du golfe de Saintonge et du lien direct de la citadelle avec le marais.



2-3 Maîtriser l'urbanisation en rives du marais

Situé dans un département au solde migratoire largement positif et à proximité de villes comme Rochefort, La Rochelle, Royan, le marais de Brouage est un territoire littoral attractif, offrant un cadre de vie agréable, paisible et serein, loin du tumulte de la ville.

Les chiffres du recensement de 2017 rapportent un peu plus de 24 000 habitants répartis sur les 13 communes du territoire, contre 21 000 en 2007. Cette croissance fait écho aux prévisions de l'INSEE qui table sur une augmentation de 9,5 % de la population active en Charente-Maritime entre 2010 et 2030.

De ce fait, les communes subissent une pression démographique importante les amenant à rechercher de nouvelles zones à urbaniser. Ce sont les pourtours du marais – les crêtes – qui sont le plus régulièrement soumis à ces projets d'aménagements. Or, ces espaces qui ne se trouvent pas toujours (ou seulement en partie) dans le périmètre du site classé, offrent des points de vue sur le marais, ce qui n'est pas sans conséquences sur les paysages. Notons que le procès-verbal du classement avait à l'époque déjà affiché la volonté d'encadrer l'urbanisation des coteaux.

Si elles ne sont pas pensées en accord avec l'esprit des lieux et l'architecture singulière du marais, ces constructions banalisent le paysage et peuvent engendrer une fermeture des points de vue offerts sur la zone humide en cas de bâtis continus.

Ces aménagements peuvent aussi entrer en concurrence avec les activités agricoles : diminution des terres nécessaires à l'équilibre économique des exploitations, lequel

requiert parfois la construction de nouveaux bâtiments d'élevage. L'arrivée des nouvelles populations engendre également un accroissement de la fréquentation de « loisirs » dans ces milieux fragiles.

Ainsi, l'urbanisation des coteaux a un impact direct sur le marais. Elle doit donc être maîtrisée à la fois d'un point de vue quantitatif et qualitatif, afin de préserver les paysages, maintenir les espaces agricoles et naturels, intégrer au mieux les nouvelles constructions dans les trames bocagères et le tissu bâti existants.

Une approche paysagère fine, définissant des principes d'urbanisation et de construction respectueux de l'esprit des lieux, pensant la logique d'implantation des bourgs et l'équilibre entre bâti / non bâti, permettra de mieux maîtriser cette extension urbaine et de préserver ce qui fonde la spécificité du territoire et la qualité de vie qu'il offre à ses habitants.



Les vieux centre-bourg, éléments identitaires du marais. © T. Degen



Centre-bourg de Moëze
© CARO

3 - Maintenir des activités primaires respectueuses de la zone humide

La configuration actuelle du marais résulte du travail séculaire des « paysans de la mer » et des « paysans de la terre », qui ont exploité, géré, et entretenu le milieu, générant une véritable interdépendance entre usages et paysages, encore prégnante aujourd’hui.

3-1 Favoriser le pastoralisme, gestionnaire du milieu

L'élevage extensif tel qu'il existe dans le marais de Brouage, concourt au maintien des prairies naturelles du marais, de leur caractère humide et de leur riche biodiversité. Les pratiques des éleveurs – modalités de pâturage, fauche, fertilisation... – influent directement sur les fonctions paysagères et biologiques du marais. La gestion des niveaux d'eau dans les jas par exemple, permet une pousse en herbe décalée ou précoce, contribuant au développement de milieux typiques du marais avec notamment l'apparition de joncs.

L'entretien des fossés et des canaux, qui jouent les rôles à la fois de clôtures et d'abreuvoirs pour les bêtes, contribue à la circulation de l'eau et au bon fonctionnement du réseau hydraulique qui joue un rôle de corridor pour la faune.

Les équipements traditionnels associés au pâturage des prairies humides rythment également le paysage sur cet espace plat. On rencontre ainsi des cabanes où logeait autrefois ponctuellement toute une famille et qui pouvaient abriter le bétail, ou encore des barrières en bois de châtaignier qui ferment l'accès aux parcelles.

Alors que l'activité économique d'élevage connaît des difficultés – liées notamment aux contraintes propres du milieu (morcellement foncier, difficulté d'accès, déprise, parasitisme, faible rémunération...) –, des actions sont à mener pour pérenniser la filière. Pour autant, au regard de l'interdépendance entre l'activité élevage et son milieu, il serait un danger

d'aborder le sujet par le seul prisme économique, au risque d'engendrer une dégradation de la qualité des paysages, une standardisation des éléments paysagers et une disparition du patrimoine vernaculaire et des motifs végétaux caractéristiques du site.

L'enjeu est donc de trouver un équilibre entre développement et préservation du milieu, en intégrant l'approche paysagère dans la définition des programmes de gestion et d'entretien des acteurs agricoles : Association Foncière Pastorale et Association des éleveurs du marais de Brouage. Il s'agira d'établir, de manière collective et concertée, des préconisations de gestion et d'aménagements respectueuses de l'esprit du site et contribuant au maintien de sa vie économique en particulier pastorale.

Exemples d'actions réalisées ou en cours

- Participation à une expérimentation interministérielle sur l'élevage extensif comme gestionnaire des milieux humides.
- Animation de l'Association des éleveurs du marais de Brouage (1 ETP) et de l'Association Foncière Pastorale (1/2 ETP).
- Lancement d'une étude pour la réalisation d'un atelier de découpe.
- Émergence d'un Projet alimentaire territorial (PAT) sur l'Agglomération de Rochefort.



La maraichine, l'une des races de vaches du marais de Brouage.



3-2 Accompagner et valoriser l'ostréiculture

Les nombreuses entreprises ostréicoles sont des témoins de l'histoire économique du territoire qui a vu les anciens bassins de marais salants, désormais endigués, devenir des claires dans lesquelles les huîtres sont affinées après avoir grandi en mer.

L'élevage ostréicole est ainsi un marqueur essentiel de la frange littorale du marais et de son paysage, avec notamment ses cabanes situées le long des havres de Brouage et de Mérignac, qui sont encore d'une grande homogénéité et cohérence sous forme de bâtiments colorés de petites dimensions.

La filière ostréicole, confrontée à de nombreux enjeux, doit toutefois s'adapter, ce qui n'est pas sans conséquences pour le site. Les crises successives qu'elle a subies, les effets du changement climatique, la nécessaire mécanisation qui modifie les pratiques, les besoins en constructions et aménagements (élargissement des accès, regroupement des bassins, constructions de plus grands volumes, de dégorgeoirs...), font que la filière se doit d'être en constante évolution.

Elle doit également trouver sa place dans la démarche de valorisation des sites littoraux emblématiques de l'ancien golfe de Saintonge : Pointe du Chapus, havres de Brouage et de Mérignac.



La pointe du Chapus à Bourcefranc-Le Chapus. © Philippe Devanne

Ne pas considérer ces acteurs économiques structurants que sont les ostréiculteurs pour le marais, pourrait menacer de disparition une pratique qui a contribué à l'aménagement du territoire, en assure encore son entretien et contribue à l'expression de motifs maritimes caractéristiques de l'ancien golfe.

Il s'agira donc d'accompagner les acteurs ostréicoles dans l'évolution de leurs pratiques, de leurs outils et de leurs bâtis (modernes et plus anciens), et de valoriser cette activité dans les projets d'aménagements paysagers de la frange littorale, en particulier au niveau du site patrimonial emblématique de la Pointe du Chapus sur la commune de Bourcefranc-Le Chapus.



Site ostréicole de la pointe de Daire à Bourcefranc-Le Chapus. © Philippe Devanne

3-3 Créer une complémentarité entre les grandes cultures et le milieu

À partir des années 1960, la mécanisation de l'agriculture modifie les pratiques agricoles. Sur le marais de Brouage, cela concerne notamment des petites parcelles d'élevage extensif situées entre Moëze et Brouage, qui sont remembrées en grands champs pour la culture intensive de céréales.

Les parcelles sont aplanies, les fossés comblés, le réseau hydrographique de surface démantelé, diminuant la perception de l'eau avec la mise en place de drainages enterrés et d'une régulation qui exclue l'inondation des parcelles cultivées en hiver.

Bien qu'elles ne représentent que 3 000 ha, les grandes cultures ont alors profondément bouleversé les paysages de la zone la plus aval du marais. Elles sont le témoin d'une histoire et de l'application locale de politiques publiques nationales d'une époque.

Si elles tranchent par rapport aux autres paysages du marais de Brouage, ces parcelles n'en contribuent pas moins à l'équilibre économique de plusieurs exploitations agricoles. D'ailleurs, la majorité des éleveurs exploitant des parcelles de prairies humides au cœur du marais, possèdent aussi un atelier céréales dont les parcelles sont très souvent situées sur les terres hautes.

Il y a donc lieu de travailler sur la complémentarité entre les grandes cultures et le milieu, et d'accompagner l'évolution des pratiques culturelles pour envisager leur meilleure intégration dans les paysages du marais et le renforcement de leurs performances environnementales : pratiques agroécologiques, agroforesterie, accompagnement paysager...

*Grandes étendues céréalières
et marais doux
parfois se font face.
© T. Degen*



4 - Transmettre et promouvoir l'esprit des lieux

Le marais est un espace complexe, bien connu des initiés qui entretiennent avec lui une relation intime. Mais il reste énigmatique et difficile d'accès pour les néophytes, dès lors qu'ils n'en ont pas saisi les différentes facettes, ni l'esprit qui règne dans ses lieux parfois depuis des siècles.

4-1 Faire comprendre l'esprit des lieux

L'esprit du marais émerge des multiples facettes qui le composent : une histoire riche, des paysages emblématiques, des pratiques anciennes, des règles implicites, des récits et des mémoires de ceux qui le pratiquent et entretiennent avec lui un rapport intime, voire affectif : « *je suis un enfant du marais* » ; « *le marais m'a forgé* ».

À la fois produit de l'Homme et en retrait de l'agitation de nos sociétés, le marais est un lieu insolite, de « silence permanent », « de lenteur des mouvements », que ses usagers souhaitent préserver et léguer.

Mais pour les visiteurs non-initiés comme pour les nouveaux habitants : comment appréhender cet espace ouvert, composé d'une multitude de propriétés privées, s'y aventurer sans guide, en saisir les us et coutumes ainsi que l'ensemble des règles tacites qui le régissent ?

La compréhension de son fonctionnement, la lecture de ses paysages, la façon de s'y repérer et de s'y déplacer, nécessitent une expertise et des connaissances spécifiques, savoirs empiriques de ceux qui le pratiquent.

Ainsi, pour connaître, comprendre et aussi respecter le marais, chaque visiteur ou habitant doit pouvoir être dépositaire de l'esprit des lieux et s'en faire l'ambassadeur. La transmission de la mémoire et des connaissances locales sont

indispensables à l'appropriation de l'univers du marais, de ses valeurs, qui doivent agir à la fois comme points d'attrait, mais aussi comme fils conducteurs.

L'interprétation à offrir aux visiteurs, aux futurs habitants, mais probablement aussi aux habitants actuels, sera un des points clefs de la transmission de ce patrimoine pluriel. Elle pourra se matérialiser par la constitution d'un référentiel commun qui pourra se traduire par un guide, des actions de communication, de médiation, des événements culturels... Ce référentiel pourra également servir de ligne de conduite partagée pour les aménagements d'espaces, la gestion et l'entretien du site, afin d'éviter toute banalisation et standardisation de l'offre.

Exemples d'actions réalisées ou en cours

- Création du programme pédagogique « Habiter le marais » en partenariat avec l'Éducation nationale, en vue de sensibiliser les scolaires à l'environnement du marais.
- Lancement d'une étude culture pour la mise en place d'une stratégie de développement culturel du marais.



« Habiter le marais » :
sortie découverte pour les élèves
du territoire.

© CARO

4-2 Proposer des expériences de visites et de découvertes

L'expérience de découverte du site est fondamentale quant à l'appropriation de cet esprit des lieux. Arpenter le marais dans des conditions adaptées au respect de ses paysages, c'est acquérir en son for intérieur cette connaissance des lieux.

Mais aujourd'hui, le marais de Brouage est essentiellement « traversé » ; tendance renforcée en période estivale qui voit les touristes affluer sur l'île d'Oléron et les plages du littoral charentais.

Par ailleurs, à l'exception de quelques autres sites, l'essentiel des flux se concentre sur la citadelle de Brouage, principal site d'accueil. Les visiteurs parcourent ce lieu patrimonial emblématique de l'ancien golfe sans pour autant découvrir le marais dans lequel il s'inscrit.

Pourtant, le marais recèle un répertoire de valeurs patrimoniales extrêmement variées, complémentaire de l'offre littorale existante à l'échelle départementale : patrimoine architectural et urbain emblématique (citadelle de Brouage, Tour de Broue...), « petit » patrimoine diffus (écluses, vannes, cabanes de marais...), valeurs paysagères, écologiques et environnementales mais aussi patrimoines immatériels (franco-phonie, culture des grandes expéditions, terroir, savoir-faire, patois...).

Afin de valoriser cette richesse, des outils de découverte, quasi inexistant actuellement, doivent être mis en place. Des parcours d'interprétation – à pied, à vélo, en bateau, ou autres – seront à élaborer avec une grande finesse au sein de ces paysages insaisissables et aux harmonies fragiles. Ils devront être le support d'un récit transversal et intégrateur permettant de donner du sens et de la cohérence à la valorisation des différentes dimensions du marais.

Exemple d'actions réalisées ou en cours

- Lancement d'une étude vélo pour l'aménagement d'itinéraires cyclables dans le marais.



« Tous dehors » : balade nature dans le marais en compagnie d'écologues.



4-3 Faire rayonner le marais, historiquement ouvert sur le monde

Le site de Brouage est marqué par son ouverture historique au monde.

Le commerce avec le monde hanséatique et les Antilles d'une part et l'émigration française au Canada francophone sous l'égide de Samuel Champlain d'autre part, sont des éléments forts participant à la construction et à la notoriété du site.

Les collectivités locales du territoire ont souhaité s'appuyer sur cette histoire pour développer depuis plusieurs années des projets de coopération décentralisée. Un plan d'action culturelle et économique de coopération avec le Québec, le Nouveau-Brunswick (Acadie) et le Delta du Sine Saloum au Sénégal, a mobilisé les acteurs de la jeunesse, de l'ostréiculture ou encore de la pêche dans le monde francophone. Un projet de coopération avec la Tanzanie a par ailleurs mis en avant l'expertise locale en matière de valorisation patrimoniale.

Les collectivités engagées sur le marais de Brouage souhaitent s'appuyer sur cette histoire, faire perdurer cette ouverture au monde en impliquant les acteurs socio-économiques dans des projets de coopération internationale pour à la fois se doter d'un outil supplémentaire de réflexion et d'actions répondant aux enjeux du territoire, cultiver une image positive et inspirante de celui-ci, et contribuer à une reconnaissance mondiale du marais de Brouage.



Monument de la ville de Québec en l'honneur de Champlain.

Faire partie du réseau des Grands Sites de France, réseau d'acteurs particulièrement riche d'expériences autour du paysage, et participer activement au pôle international du réseau, garantiront la pertinence des actions de coopération internationale mises en œuvre sur le site.

Le principe sera alors de faire émerger des problématiques qui font aussi sens pour d'autres territoires à travers le monde et les travailler ensemble, trouver des réponses originales aux enjeux qui sont souvent universels ; comme par exemple celui de l'évolution du paysage face aux effets du changement climatique.

L'expérience et l'expertise couplées des deux collectivités porteuses du projet en matière de coopération décentralisée s'avèrent pertinentes pour donner du sens aux projets de coopération qui devront infuser à l'échelle de l'ancien golfe de Saintonge.



Exemple d'actions réalisées ou en cours

- Lancement d'un projet de développement du tourisme « de racine » avec l'Amérique du nord, notamment francophone.

Visite d'une délégation du Sine Saloum, région ostréicole du Sénégal, à la ferme aquacole du Lycée de la mer et du littoral de Bourcefranc-Le Chapus.



LA PLUS-VALUE D'UNE

1- METTRE LA QUESTION DU PAYSAGE AU CŒUR DE TOUTE ACTION

Face à l'urgence d'agir et compte tenu des nombreux défis auxquels le site est aujourd'hui confronté, une Opération Grand Site permettrait d'intégrer la dimension paysagère dans toute action, de garantir l'exemplarité des interventions et leur intégration dans le contexte patrimonial exceptionnel du marais.

Unités paysagères et motifs du marais pourraient ainsi servir de socle et de boîte à outils pour l'ensemble des interventions futures, démarche qui suscite l'adhésion collective des acteurs locaux, invités à débattre en 2019 sur ce qui fait l'esprit des lieux, et en 2020 sur les questions de paysage.



Une équipe projet

Le Grand projet du marais de Brouage est coordonné par une cheffe de projet, et mobilise les compétences d'une vingtaine de techniciens des deux EPCI : aménagement, urbanisme, environnement, économie, agronomie, culture, tourisme, patrimoine, coopération, communication...

2 - DONNER UNE NOUVELLE DIMENSION AU GRAND PROJET DU MARAIS DE BROUAGE

Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, organisées en « entente intercommunautaire », pilotent un projet de territoire commun à travers le « Grand projet du marais de Brouage » visant la préservation, la gestion et la valorisation de cette zone humide d'exception.

Il s'articule autour de trois axes d'actions prioritaires qui trouvent toute leur place dans la feuille de route d'une future Opération Grand Site, à savoir :

- la gestion de la zone humide et en particulier de sa ressource en eau : programme pluriannuel de gestion et d'entretien du marais, définition d'un règlement d'eau visant une répartition équitable de la ressource selon les usages et les fonctions du milieu... ;

- le soutien à l'élevage extensif, qui fait l'objet d'une expérimentation nationale « Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des zones humides », et a donné lieu à la création d'une Association Foncière Pastorale... ;

- la valorisation patrimoniale et touristique du marais : tourisme vert, liaisons douces...

L'intérêt, pour les deux intercommunalités de lancer une Opération Grand Site, est de consolider ce projet d'ensemble, mené à la bonne échelle, en s'appuyant sur des méthodes de gestion de projet et une culture forte en la matière développées depuis plusieurs années au sein des équipes⁸.

Plus largement, une Opération Grand Site sur le marais de Brouage est perçue comme une formidable opportunité de reconnaissance nationale de ce projet, dont le paysage deviendrait le véritable socle.

⁸ La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, porteuse du Grand Site de France Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort, dispose en outre d'une expérience significative pour ce type de démarche.

Les partenaires financiers | Le Grand projet du marais de Brouage est soutenu par :



OPÉRATION GRAND SITE

SUR LE MARAIS DE BROUAGE

3 - PÉRENNISER ET ANIMER UNE GOUVERNANCE ADAPTÉE



Réunion des élus de l'entente intercommunautaire du marais de Brouage.

Le portage politique du projet en cours sur le marais de Brouage, condition fondamentale de succès des actions conduites aujourd'hui et demain, ne fait pas débat. Il est actuellement assuré par l'entente intercommunautaire, de fait instance politique du Grand projet du marais de Brouage.

L'entente assure le rôle d'instance gestionnaire, coordinatrice de la démarche, animatrice des partenariats. Elle apparaît être une forme souple et adaptée de gouvernance locale et a permis l'émergence du Grand projet du marais de Brouage, le lancement d'études stratégiques, sans pour autant que soit créée une structure juridique nouvelle.

Il s'agit d'un partenariat consolidé entre les deux intercommunalités membres, par le biais d'une convention définissant les modalités de collaboration.

En complément de cette relation directe entre les élus communautaires, une association étroite des maires du marais au projet est instituée par le canal d'une « collégiale des élus », laquelle permet aux communes – gestionnaires et aménageuses du marais – de contribuer à la définition des enjeux, des objectifs et des orientations du projet. Elle associe l'ensemble des maires (ou leurs adjoints ou délégués) des 13 Communes ayant le marais de Brouage en partage.

À ce stade, l'entente en tant que mode d'organisation de la gestion et des relations entre acteurs répond aux attentes et besoins locaux.

L'Opération Grand Site est l'occasion de renforcer cette entente pour l'avenir.

4- FÉDÉRER LES ACTEURS ET COORDONNER LES ACTIONS

Le Grand projet du marais de Brouage est un cadre de coopération entre les deux intercommunalités de Rochefort et de Marennes, pour coordonner leurs politiques. C'est également un cadre de travail proposé à l'ensemble des acteurs du marais, eux-mêmes porteurs de projets dans leurs domaines de compétence. Loin d'interférer dans leurs actions, il leur offre au contraire un cadre de partage d'informations et de réflexions permettant de décloisonner les approches et de créer une dynamique de territoire.

Cette ambition se traduit dans les instances de gouvernance mises en place, et notamment le « Parlement du marais de Brouage ». Créé en 2018, c'est l'instance qui permet d'associer les différents acteurs au projet. Elle réunit élus locaux, partenaires institutionnels, techniciens, éleveurs, cultivateurs, ostréiculteurs, pêcheurs, chasseurs, professionnels du tourisme, protecteurs de l'environnement, usagers et habitants du marais, individuellement ou organisés au sein de structures. Réunie une fois par an, c'est à la fois une instance d'information sur les actions en cours, mais aussi de concertation, d'échanges, de travail et de réflexions qui vient alimenter le projet : ses valeurs, ses enjeux, ses objectifs, ses orientations ; garantissant ainsi son caractère évolutif.

Une Opération Grand Site, avec son approche paysagère, est considérée comme pouvant permettre de renforcer cette coordination, cette mise en cohérence des politiques sectorielles et des diverses actions thématiques, mises en œuvre par les différents acteurs. Elle ne peut que renforcer l'ambition collective déjà à l'œuvre.

Des publications collectives

Depuis 2019, les réunions du Parlement du marais donnent lieu à la publication de documents qui posent les fondements de cette mobilisation collective. Un carnet des paysages est également en cours de réalisation.

5 - REJOINDRE UN RÉSEAU ACTIF

Le Réseau des Grands Sites rassemble des territoires ayant reçu le label Grand Site de France, et d'autres engagés dans des démarches de développement durable en vue de l'obtenir.

Le Réseau est un lieu très vivant de partages d'expériences concrètes et d'échanges de savoir-faire entre sites engagés dans des projets transversaux fondés sur l'approche paysagère, cherchant à assurer un accueil de qualité tout en respectant l'esprit des lieux, et générant un impact positif sur le tissu social et économique environnant.

Rejoindre le Réseau des Grands Sites de France en tant que membre actif engagé dans une Opération Grand Site est l'occasion de continuer à bénéficier

de ce pôle d'acteurs particulièrement riche d'expériences autour du paysage et de partager et mettre en œuvre les valeurs qu'il porte. Des échanges avec des sites confrontés aux mêmes enjeux que le marais de Brouage contribueront à alimenter et enrichir l'action locale.

En retour, le marais de Brouage fournira au Réseau un nouveau lieu d'expérimentation et d'innovation engagé dans la préservation dynamique de ses paysages d'exception.

Les exemples de réponses apportées aux défis à relever sur le site pourront largement être diffusés : création de la première Association Foncière Pastorale en zone humide, démarche de gestion souple et adaptative du trait de côte, coopération comme un outil au service du projet de territoire...



Participation à l'atelier sur la gestion intégrée des sites patrimoniaux au Ghana, avec le Réseau des Grands Sites de France. © RGSF

UNE PREMIÈRE APPROCHE DU PÉRIMÈTRE DE L'OPÉRATION GRAND SITE

1 - LA CITADELLE ET LE SITE CLASSÉ, CŒUR PATRIMONIAL

Le site classé de l'ancien golfe de Saintonge et la citadelle de Brouage constituent le cœur patrimonial incontestable de la future Opération Grand Site.

D'ailleurs, la première Opération Grand Site dont la citadelle a fait l'objet entre 1990 et 1995, devait initialement porter sur l'ensemble du marais, mais s'est finalement centrée sur l'ancienne place forte.

La citadelle concentre des problématiques majeures qui lui sont propres, notamment en matière de gestion de la fréquentation, d'aménagement d'espaces publics, d'accueil des visiteurs, de récit culturel, qui amèneront des actions spécifiques. Néanmoins – et comme le démontre le classement à l'échelle du marais – le projet d'OGS devra aller au-delà de ce cœur patrimonial, jusqu'aux anciens rivages du golfe et à la Tour de Broue, point de départ de la grande aventure de conquête sur la mer.

2 - LES COTEAUX, ÉCRIN PAYSAGER

Les coteaux de l'ancien golfe de Saintonge constituent la ligne d'horizon du marais et le point de bascule vers les terres hautes. Clairement lisibles dans le paysage grâce à leur préservation et aux clochers ou Tour qui fonctionnent comme des amers, ils forment l'écrin paysager du cœur patrimonial.

Les échanges lors du classement de l'ancien golfe en 2011 avaient déjà mis en lumière l'intérêt d'inclure les coteaux dans le périmètre du site, mais seuls les coteaux les plus visibles depuis le fond du marais avaient été retenus.

Ainsi, bien que le classement ait renforcé la protection de certains secteurs, d'autres, particulièrement fragiles, sont soumis à une urbanisation qui menace leur préservation. L'OGS permettra d'ajuster plus finement le périmètre d'intervention, avec une articulation à trouver pour trois communes du Grand Site Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort.

3 - LA FAÇADE MARITIME, INTERFACE AVEC L'OcéAN

De Montportail au nord-ouest à la Pointe du Chapus au sud-ouest, le marais est marqué par une ambiance littorale. Sur cette aire d'influence océanique, les limites terre-mer sont confuses, avec en outre un trait de côte qui est amené à bouger.

Cette partie intégrante du site classé – lieu d'expression de l'identité maritime du marais où des motifs paysagers complémentaires s'expriment, portés en grande partie par la filière ostréicole – a toute sa place dans la future OGS.

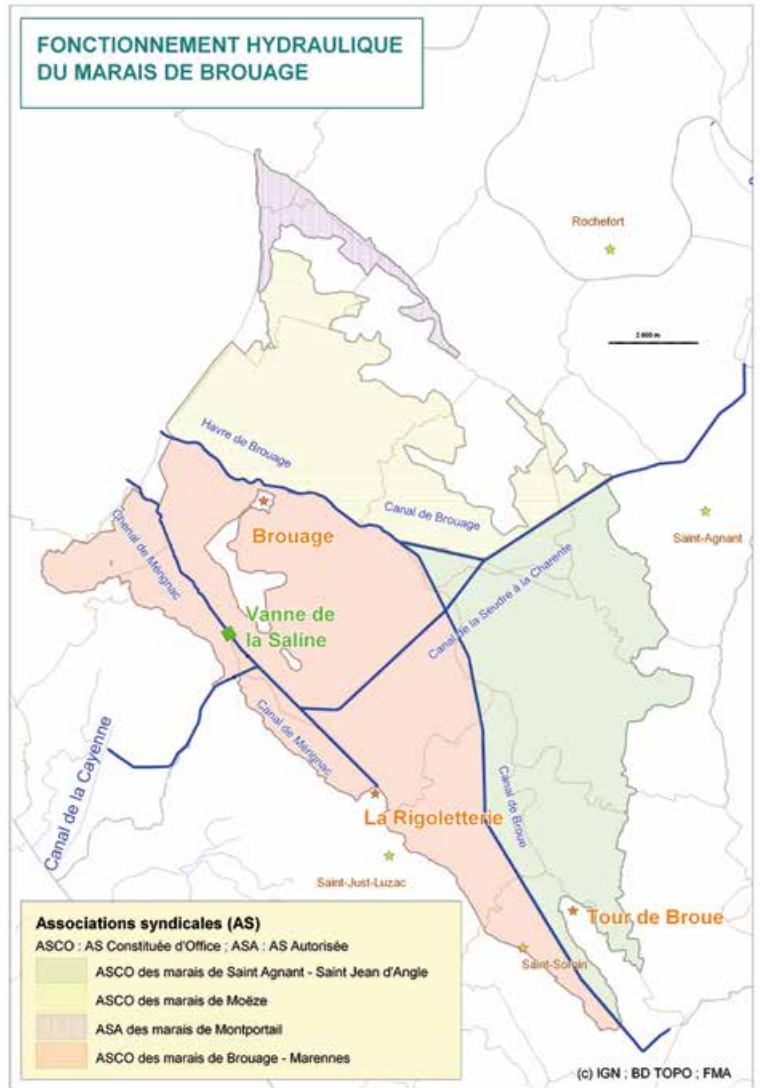
Celle-ci devra aider à la valorisation de l'identité de cet espace maritime, en accompagnant ses évolutions paysagères et ses aménagements, en particulier à la Pointe du Chapus (commune de Bourcefranc-Le Chapus), lieu patrimonial remarquable, marqueur de la vie ostréicole du territoire et confronté à des enjeux de requalification importants.



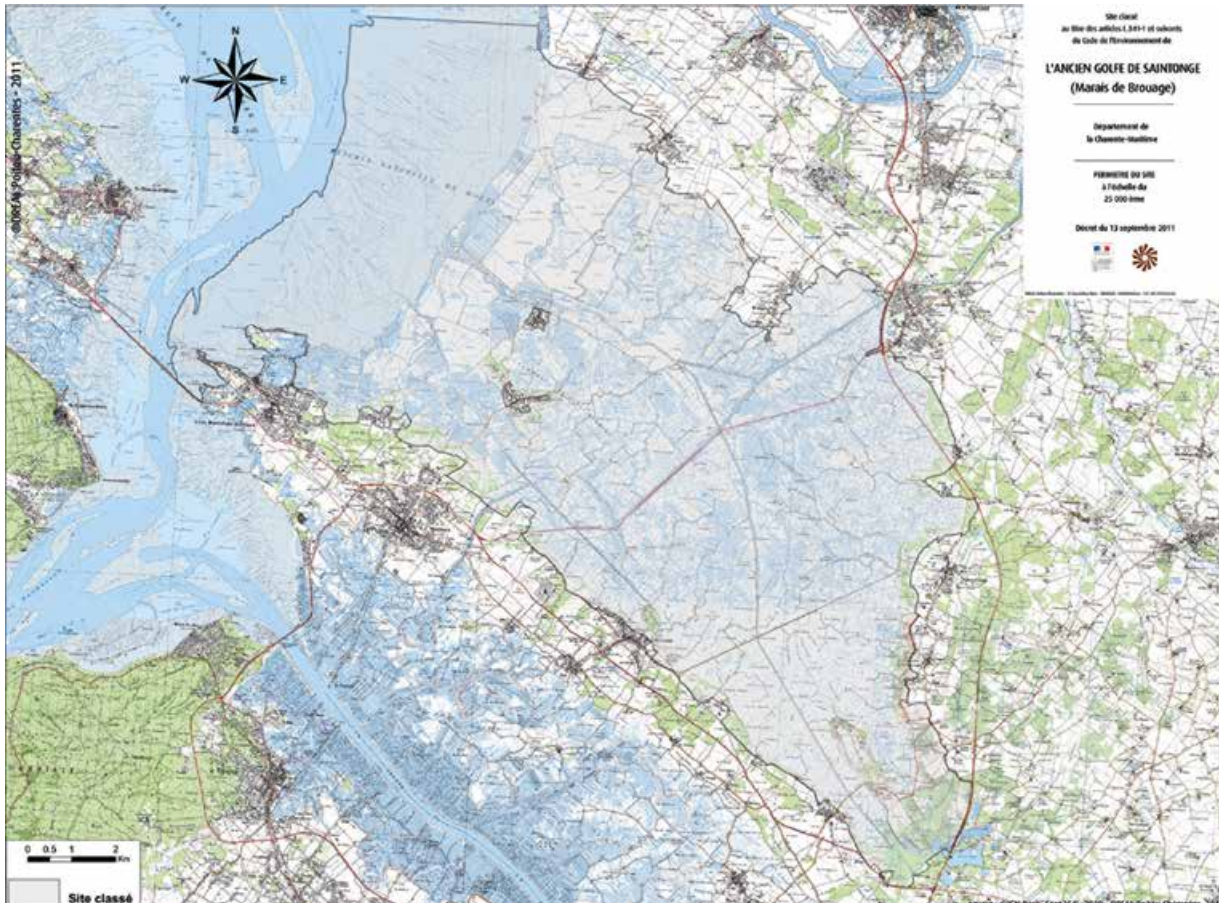
Parcs à huîtres. © OT IOMN-S.Breffy



Le marais de Brouage, situé en Charente-Maritime, est l'une des principales zones humides de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Carte des Associations Syndicales du Marais de Brouage (cf p.6).



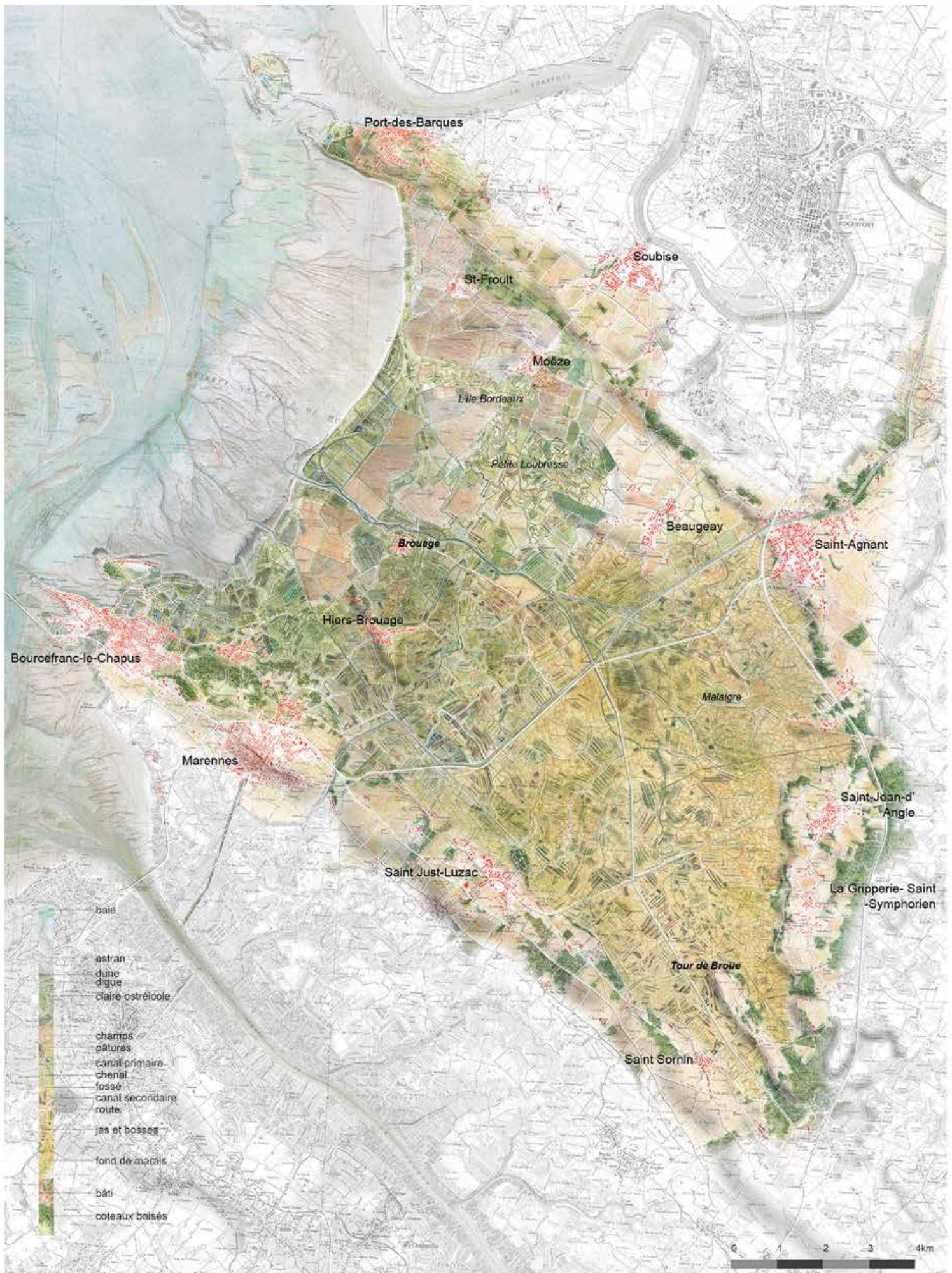
Carte du site classé Ancien golfe de Saintonge (cf p.16).

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- Catherine Aubel et Caroline Bigot, *Étude paysagère des marais de Brouage*, Direction Générale de l'Environnement Poitou-Charentes, 1996.
- Catarina Bento et Mathilde Blanc, *Les paysages du marais de Brouage*, Programme Ad'Apto (2016-2017), Conservatoire du littoral et École Nationale Supérieure de Paysage de Versailles.
- Préfecture de la Charente-Maritime, Procès-verbal de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites, 18 juin 2009.
- Étude paysagère, Opération Grand Site National de Brouage, Gestion des flux des visiteurs et mise en valeur des abords de la citadelle, Conseil Général de Charente Maritime, DIREN Poitou Charentes, Atelier de l'Ile, B Cavalier DPLG, N Aubry paysagiste assistante, décembre 2001
- Préfecture de la Charente-Maritime, Procès-Verbal de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages de Charente-Maritime, 6 juillet 1998
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Projet de classement de l'ancien golfe de Saintonge (Marais de Brouage), Note envoyée aux élus, 13 mars 2009.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, Classement de l'ancien golfe de Saintonge (marais de Brouage) au titre des articles L341-1 et suivants du code de l'environnement (ancienne loi de 1930), Note à l'attention de madame le préfet de la Charente-Maritime, 25 juillet 2011.
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, Réaction des sénateurs au classement de Brouage, Note à l'attention de madame le Préfet de la Charente-Maritime, 28 septembre 2011.
- Réseau des Grands Sites de France, *Le paysage, au cœur de la démarche des Grands Sites de France*, Projet de document-cadre « Paysage », novembre 2019.
- Catherine Ollier et Sylvain Provost, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, Projet de classement au titre des articles L.341-1 et suivants du Code de l'environnement de l'ancien golfe de Saintonge, Rapport de présentation, février 2009.
- Docob Natura 2000 marais de Brouage, septembre 2012.
- Communauté de Communes du Bassin de Marennes, *État des lieux et diagnostic des marais de Brouage et de l'estuaire de la Seudre*, Rapport Gestion intégrée des zones humides, janvier 2012.
- Eaucéa, Contrat de Progrès de Territoire, Rapport étude préalable, décembre 2019.
- Benjamin Haurit, *Élaboration d'une stratégie partagée de valorisation patrimoniale et de développement culturel du marais de Brouage*, Cahier des clauses techniques particulières, juin 2020.
- Chambre d'agriculture de Charente-Maritime et Entente intercommunautaire du marais de Brouage, *Expérimentation de paiements pour services environnementaux sur le marais de Brouage*, candidature, août 2019.
- Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), *Préservation de l'élevage extensif, gestionnaire des milieux humides*, juillet 2017.
- Établissement Public Territorial de Bassin Charente, *Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) d'intention marais de Brouage*, Dossier de candidature, août 2020.
- Entente intercommunautaire du marais de Brouage, *Regards croisés sur le marais de Brouage*, juin 2019.
- Entente intercommunautaire du marais de Brouage, *Marais de Brouage, à la recherche de l'Esprit des lieux*, septembre 2020.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule : Une ambition collective pour un site unique	p.3
1^{ère} partie : Présentation du territoire	p.4
1 - La riche histoire du marais de Brouage	p.4
1-1 - Un processus séculaire de poldérisation	
1-2 - À partir de l'an mille, les premiers aménagements	
1-3 - Dès le XVI ^{ème} siècle, l'âge d'or du sel	
1-4 - À partir du XVII ^{ème} siècle, le marais « gâté »	
1-5 - À la fin du XIX ^{ème} siècle, la gestion collective	
1-6 - Deuxième moitié du XX ^{ème} siècle : agriculture intensive, environnement et patrimoine	
2 - Le marais, cadre de nombreux usages	p.7
2-1 - L'agriculture, dominée par l'élevage extensif	
2-2 - La conchyliculture professionnelle et la pêche de loisir	
2-3 - L'observation ornithologique	
2-4 - La promenade et la découverte	
2-5 - La chasse	
2-6 - Le tourisme patrimonial	
2-7 - L'occupation humaine : l'urbanisation sur les îles et des coteaux	
3 - Les paysages du marais de Brouage et l'esprit des lieux	p.10
3-1 - Du fond de l'ancien golfe au littoral : une diversité de paysages	
3-2 - L'esprit des lieux : trait d'union entre les paysages et les Hommes	
4 - Les mesures de protection d'un site d'exception	p.16
4-1 - Le site classé	
4-2 - Les monuments classés et le Site Patrimonial Remarquable	
4-3 - Le site Natura 2000	
4-4 - Les mesures agri-environnementales	
4-5 - L'intervention du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres	
4-6 - Les Réserves Naturelles et autres dispositifs de protection des milieux naturels	
Les fragilités du site et les défis pour l'avenir	p.18
1 - Des paysages sensibles à préserver	
2 - Les risques du dérèglement climatique à anticiper	
3 - Une fréquentation touristique à maîtriser	
4 - Une fréquentation de la citadelle à interroger	
5 - Sur les coteaux : une pression démographique à canaliser	
6 - L'équilibre économique des activités primaires à trouver	
7 - Une riche biodiversité à protéger	
8 - Une « culture » du marais à sauvegarder	
2^{ème} partie : Enjeux et objectifs d'une Opération Grand Site sur le marais de Brouage	p.20
1 - Permettre l'adaptation du marais au dérèglement climatique	p.20
1-1 - Anticiper la montée des eaux	
1-2 - Assurer la gestion hydraulique du marais	
1-3 - Maintenir et gérer la richesse écologique du milieu	
2 - Encadrer un développement local en harmonie avec le site	p.23
2-1 - Concevoir un tourisme respectueux des usages	
2-2 - Faire visiter mais aussi faire vivre la citadelle de Brouage	
2-3 - Maîtriser l'urbanisation en rives du marais	
3 - Maintenir des activités primaires respectueuses de la zone humide	p.26
3-1 - Favoriser le pastoralisme, gestionnaire du milieu	
3-2 - Accompagner et valoriser l'ostréiculture	
3-3 - Créer une complémentarité entre les grandes cultures et le milieu	
4 - Transmettre et promouvoir l'esprit des lieux	p.29
4-1 - Faire comprendre l'esprit des lieux	
4-2 - Proposer des expériences de visites et de découvertes	
4-3 - Faire rayonner le marais, historiquement ouvert sur le monde	
La plus-value d'une Opération Grand Site	p.32
1 - Mettre la question du paysage au cœur de toute action	
2 - Donner une nouvelle dimension au Grand projet du marais de Brouage	
3 - Pérenniser et animer une gouvernance adaptée	
4 - Fédérer les acteurs et coordonner les actions	
5 - Rejoindre un réseau actif	
Une première approche du périmètre de l'Opération Grand Site	p.35
1 - La citadelle et le site classé, cœur patrimonial	
2 - Les coteaux, écrin paysager	
3 - La façade maritime, interface avec l'océan	
Annexes	p.36



CARTE DES PAYSAGES DU MARAIS DE BROUAGE